

Dossier thématique

La gestion des risques en termes de conservation de documents : du coffre-fort physique au coffre-fort numérique.

Les Archives cantonales vaudoises devant de nouvelles responsabilités?

Par Gilbert COUTAZ

*Les **archives** consignent les décisions, les actions et les mémoires. Les archives constituent un patrimoine **unique** et **irremplaçable** transmis de **génération** en **génération**. Les documents sont gérés dès leur création pour en **préserver** la valeur et le sens. Sources d'informations **fiabiles** pour une gouvernance **responsable** et **transparente**, les archives jouent un rôle **essentiel** dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la **sauvegarde** de la **mémoire** individuelle et collective. L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des **connaissances**, le maintien et l'avancement de la **démocratie** et des droits de la personne, la **qualité** de vie des citoyens*

(Déclaration universelle sur les archives, Oslo, 10 septembre 2010)

La gestion des risques, une notion naturellement inscrite dans la gestion des archives

En raison de leur nature, les documents d'archives sont des documents uniques et irremplaçables, car ce sont les originaux qui sont privilégiés et revendiqués pour leur valeur probatoire et la force de leur témoignage. Ils font toujours partie d'un fonds qui explique leur contexte de production et les relations entre eux. Ils ne sont jamais orphelins. Le patrimoine commence d'abord par son identification et sa conservation, puis par sa valorisation et son exploitation. Pour qu'il y ait consultation et recherche, il faut qu'il y ait préalablement acquisition/versement et inventaire/conservation.

A la différence des imprimés conservés par les bibliothèques, les documents d'archives ne peuvent pas se retrouver dans d'autres dépôts d'archives. Leur destruction par le feu, par l'eau ou par une catastrophe naturelle rend leur perte irréversible.

Placés devant de telles responsabilités, les archivistes ont développé spontanément la gestion des risques («l'appétence aux risques»), en s'employant à les identifier, à les anticiper, à les réduire ou encore à les partager. Quand la situation le permet, ils peuvent les accepter. Sur la base d'un état des lieux précis et validé par les intéressés, il faut faire connaître la liste et la dangerosité des risques, pour mieux les traiter et les atténuer au maximum. En cas de contestation des faits, l'archiviste doit pouvoir être dégagé de ses responsabilités.

De notre point de vue, le concept de protection du patrimoine doit faire partie du cahier des charges de tout responsable de biens patrimoniaux et d'un partage de responsabilités entre tous les intervenants en cas de catastrophe. Qui plus est, l'élaboration d'un plan de prévention, d'intervention et d'évacuation doit être intégrée aux obligations de chaque institution patrimoniale; la finalité est qu'un tel plan n'ait jamais à être déployé.

Coup sur coup, la Cour des comptes a publié deux rapports sur la place du concept de gestion des risques dans les politiques de l'Etat de Vaud, d'abord en 2010, au travers de musées cantonaux, dont la situation a été comparée avec celle des musées de la Ville de Lausanne et des musées référentiels dans leur

domaine, puis en 2013, en prenant à témoin les modes de fonctionnement de plusieurs services. Si elle constate des pratiques administratives et professionnelles qui dénotent une sensibilité au risque, cette même Cour n'en relève pas moins qu'aucun outil référentiel n'existe dans le domaine; elle recense des déficiences plus ou moins graves dans la conduite de telles politiques. Elle invite le Conseil d'Etat à mettre en place un référentiel (COSO, Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, II, INTOSAI, Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques – Norme INTOSAI GOV 9130), à l'instar de la Confédération dès 2004 et de l'administration cantonale genevoise, depuis 2013.

Il nous a paru opportun de confronter une telle problématique aux expériences accumulées et validées par les Archives cantonales vaudoises depuis octobre 1995, soit au changement de direction à la tête de l'institution, à ce jour. La mise en œuvre d'une politique d'archivage électronique qui doit aboutir en 2016 constitue le défi en cours le plus considérable que les Archives cantonales vaudoises doivent relever en termes de conservation. A bien des égards, elle modifiera durablement leur positionnement dans l'administration cantonale et les engagera lourdement cette prochaine décennie.

Le cadre légal est fixé par *la loi cantonale sur l'archivage du 11 juin 2011*, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, à son article 1. Il est stipulé que la «présente loi règle l'archivage des autorités afin :

- a. d'assurer la continuité, la rationalité et le contrôle de leur gestion;
- b. de garantir la sécurité du droit;
- c. de protéger les intérêts légitimes des personnes;
- d. de sauvegarder le patrimoine documentaire vaudois, ainsi que les sources nécessaires à la recherche scientifique.»

Le périmètre considéré

La cartographie des risques auxquels les Archives et les archivistes sont exposés est bariolée et diversifiée. Nous nous en tiendrons aux aspects de la conservation, qui intègrent entre autres éléments le bâtiment et les documents, placés désormais dans un environnement électronique.

Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les risques, de les analyser et de les hiérarchiser, puis d'examiner leur traitement préventif ou les moyens de s'en protéger.

Qui parle de conservation dans le domaine des archives s'assure que le patrimoine documentaire dont il a la responsabilité puisse être transmis dans ses caractéristiques originaires et originales, dans son intégralité et son intégrité.

Traduit en termes de contraintes informatiques, le patrimoine numérique (il est reconnu comme tel depuis l'adoption de la Charte sur la conversation du patrimoine numérique de l'UNESCO, le 15 octobre 2003), pour être «labellisé» du point de vue de l'archivage électronique historique, doit être authentique, intègre, intégral et exploitable.

Ce qui a été fait avec les documents physiques ou analogiques par l'entremise d'un coffre-fort physique (l'image correspond en fait aux deux abris de la Protection des biens culturels du bâtiment de la Mouline) devra l'être avec les documents numériques par l'implémentation d'un coffre-fort numérique (le modèle fonctionnel de référence OAIIS en décrit les caractéristiques et les spécificités).

Dans cet environnement de la conservation aux contours de plus en plus larges et anxiogènes, les archivistes doivent adopter de nouveaux positionnements, non seulement en s'attachant à appliquer les mesures exigées par la conservation du patrimoine dont ils ont hérité et qu'ils ont développées, mais en intervenant désormais très en amont de la conservation définitive sur les processus du cycle de vie et d'archivage, pour garantir la constitution d'un patrimoine documentaire historique et la sécurité du droit.

Sans cette approche précoce et la mise en œuvre de systèmes de gestion solidaires et compatibles entre l'espace de la production et celui de la conservation historique, on court le risque d'amnésie collective et d'une Mémoire lacunaire.

Les années charnière 1990

Le changement de directeur à la tête des Archives cantonales vaudoises est intervenu au moment où l'administration cantonale vaudoise connaissait de graves difficultés financières, sans doute parmi les plus sévères, assurément les plus longues de l'histoire de l'administration cantonale depuis 1803. Les mesures d'austérité financière Orchidée I et Orchidée II commençaient à déployer leurs premiers effets, chaque secteur d'activité étant contraint de présenter des économies à hauteur de 18% de son budget. Les exercices financiers négatifs avec des pics plus ou moins effilés allaient s'étendre jusqu'en 2005, année du premier budget présentant un excédent de recettes, après 16 ans de disette financière.

La forte diminution des dettes cantonales allait caractériser les années suivantes, sans pour autant délier le budget.

Parallèlement, la communauté des archivistes présentait ses premiers résultats de valeur universelle en éditant en 1995 la norme générale et internationale de description ISAG(G), et en adoptant en 1996 son premier code de déontologie. De simple amicale, l'Association des archivistes suisses, née en 1922, affiche alors sa volonté d'être une structure professionnelle reconnue et progressiste. Les premières filières de formation commune des sciences de l'information sont mises en place dès 1998. La profession d'archiviste, jusqu'alors exercée par des universitaires, trouve là une première certification qui accrédite le besoin de savoirs techniques et de compétences de gestion.

Internet faisait son apparition et commençait déjà à bouleverser toutes les pratiques d'échanges et de communication, ainsi que les accès aux informations.

Trois substantifs peuvent caractériser l'évolution des archives au mitan des années 1990 : professionnalisation, normalisation et globalisation.

La découverte en 1991 de l'affaire des fiches de la Police fédérale, soit la tenue à l'insu des personnes et de la loi, de 900 000 fiches de renseignements sur des citoyens, ébranla les fondements de la démocratie suisse. Elle obligea le Conseil fédéral à confier aux Archives fédérales suisses la conservation de la totalité des dossiers, à l'injonction des archivistes et des historiens, alors qu'il s'était prononcé dans un premier temps pour leur élimination.

Un autre ouragan s'abattait en 1995 sur les autorités fédérales, avec la dénonciation de l'attitude des autorités suisses durant la Seconde Guerre mondiale. Le recours aux archives dont on se préoccupa soudainement après des décennies d'indifférence révéla une mémoire écrite mal organisée et lacunaire, quand elle n'avait pas été éliminée comme dans le canton de Vaud, avec les dossiers des Juifs refoulés.

D'autres objets de société («Utilisation du timbre C», «Stérilisation des handicapés mentaux», «Commerce transatlantique», «Personnes victimes de mesures coercitives») surgirent les années suivantes jusqu'à aujourd'hui. Elles placent les Archives cantonales vaudoises au cœur de la reconstitution des faits et de l'étude des comportements ambigus des pouvoirs publics.

En janvier 1992, l'*Internet Society* fait son apparition; ses buts : promouvoir et coordonner les développements sur Internet. L'année suivante, le premier navigateur web, mêlant texte et image, est testé. La société numérique est en marche et va connaître des évolutions fulgurantes qui agiront sur l'ensemble des relations humaines.

La notion de risque dans un contexte de rationalisation et de réorganisation

La gestion des risques vient des entreprises, elle est récente et envahit la globalité des domaines de la gestion.

Les deux définitions suivantes empruntées à la Norme ISO 31000:2009 aident à en comprendre les contours.

«Le risque est l'effet de l'incertitude sur les objectifs. Un risque est souvent caractérisé en référence à des événements et à des conséquences potentiels ou à une combinaison des deux.» «La gestion du risque, ou management du risque, est la discipline qui s'attache à identifier et à traiter méthodologiquement les risques relatifs aux activités d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques.»

Les catégories de risques sont organisationnelles, opérationnelles, financières, technologiques; les sources de risques peuvent être internes (décisions stratégiques, ressources humaines et matérielles) et externes (environnement, bâtiment).

L'évaluation des risques s'effectue sur leur probabilité (improbable, rare, occasionnelle, probable, fréquente), leur impact (insignifiant, mineur, modéré, majeur, catastrophique) et selon un facteur temporel (lointain, moyen, proche, imminent, immédiat, plus de dix ans).

Il y a quatre façons de traiter les risques : l'acceptation (assumer le risque), l'évitement (contourner le risque), la réduction (réduire le risque) et le partage (transférer le risque).

Un événement n'est perçu comme un risque que dans la mesure où il peut avoir un impact (en principe négatif) sur l'atteinte d'un objectif que l'on cherche à réaliser, ou sur une valeur à laquelle on adhère et que l'on veut respecter dans son activité.

Il s'agit pour les décideurs de restreindre la probabilité ou la part d'incertitude de tous les facteurs qui peuvent affecter les objectifs. A cet effet, ils développent une vision, des stratégies et des méthodologies.

La Cour des comptes a relevé, on l'a vu, l'absence de référentiel dans le domaine de la gestion du risque à l'Etat de Vaud. A l'évidence, cet outil aurait eu de la peine à trouver sa place dans la panoplie des solutions proposées durant les années de crise financière de l'Etat, dont le leitmotiv a été la recherche effrénée d'économies et le redimensionnement des missions de l'administration. Il a fallu mettre entre parenthèses de nombreuses dispositions légales et réglementaires et subir des moratoires à répétition.

Dans ce climat de restrictions et de soustractions permanentes, les Archives cantonales vaudoises ont dû se recomposer rapidement un capital de confiance en lançant de nombreuses initiatives autant que possible convergentes vers une reconnaissance de leur rôle et de leur place. Pressées de se restreindre dans leurs dépenses, elles ont cherché à assurer simultanément le suivi des affaires et à répondre à l'abondance des sollicitations.

Une des premières mesures a été de compenser la modestie des effectifs par le recours à du personnel temporaire. Les filières de formation en sciences de l'information, mises en place dès 1998, assuraient l'essentiel des ressources humaines au travers des stages demandés avant toute inscription. En plus des stagiaires, les Archives cantonales vaudoises ont engagé, en principe pour des périodes de six mois, des chômeurs, des personnes en reconversion professionnelle, des tigiistes (personnes condamnées à faire des travaux d'intérêt général) et des civilistes. Ce qui n'était envisagé que comme un pis-aller momentané s'est transformé en système de pilotage.

Durant ces années de survie, les Archives cantonales vaudoises ont constamment côtoyé le risque. Elles ont dû démontrer que leurs objectifs étaient constants et attendre jusqu'à douze ans pour les atteindre (loi sur l'archivage) ou supporter, comme dans le cas de la numérisation des registres cadastraux et des plans, un moratoire de dix ans. A l'évidence, une politique de conduite fondée sur les seuls critères volontaristes et opportunistes ne suffit pas. Si les contraintes financières ont amené à hiérarchiser les urgences et à privilégier dans un premier temps une politique parant au plus pressé, la clef du succès réside dans l'opiniâtreté et dans la fidélité aux objectifs. Cela n'empêche pas d'être pragmatique et de «se contenter de petites victoires» aussi gratifiantes qu'elles sont nombreuses. D'autre part, il faut compter sur le temps administratif et l'environnement financier pour faire disparaître un risque, même jugé grave. Il a fallu ainsi rédiger 13 versions de l'Exposé des Motifs et Projet de Décret (EMPD) accordant un crédit d'ouvrage pour la densification des locaux de stockage des Archives cantonales vaudoises, pour qu'il soit

accepté, le 28 mars 2006, par le Grand Conseil et encore, en divisant le projet en deux étapes! La solution de la densification des locaux, pourtant évidente pour répondre au manque de surface de stockage, a dû être opposée à celle de la délocalisation (recours à des surfaces libérées par l'Armée suisse dans le canton ou à des locaux disponibles dans les communes) ou encore à celles du microfilmage et de la numérisation (on remplace les originaux par des contretypes!) et de la construction nouvelle.

Un facteur «chance» va agir sur l'ensemble des processus. C'est l'acceptation, le 4 septembre 1996, par le Conseil d'Etat du principe et des modalités d'une enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale qui, bien qu'à contre-courant de la tendance générale d'obtenir des résultats immédiats, allait permettre aux Archives cantonales vaudoises de se présenter devant tous les services et les chefs de département, entre le 4 novembre 1996 et le 11 décembre 1997. Les secteurs de l'Ordre judiciaire ont été évalués au travers d'un questionnaire ou d'un examen sur place, entre avril et juillet 1998.

A la veille de son renouvellement, le Conseil d'Etat prit connaissance des résultats de la double enquête, en février 1998. Parmi les considérants de sa décision, il fit valoir les constats suivants : «Il ressort de cette première étape d'analyse qu'une complète réflexion et une véritable politique d'archivage doivent être mises en œuvre, afin que la mémoire de l'Etat soit conservée de manière cohérente, complète mais non redondante. Le Conseil d'Etat a donné son feu vert pour une seconde étape, réunissant plusieurs mesures exploratoires, études complémentaires, etc. C'est un chantier très important qui souffre d'une gestion «passive» de plusieurs décennies. On marque donc le passage à une gestion «active», concertée, organisée, qui nécessitera notamment un travail de formation et de sensibilisation de nombreux collaborateurs de l'administration cantonale.» (Communiqué de presse N° 6 du Conseil d'Etat du 26 février 1998).

Signe fort du malaise de la Mémoire cantonale, un chiffre frappa alors les esprits, celui de 48 000 mètres linéaires en souffrance dans les locaux dont 30 000 dans l'administration cantonale et 18 000 autres pour l'Ordre judiciaire vaudois. La dynamique était enclenchée, les Archives cantonales vaudoises devaient proposer un nouveau contrat d'archivage («Penser différemment les archives»), en prônant l'évaluation avec élimination des documents. Si les visites des secteurs d'activité n'ont rien réglé, elles ont renseigné les Archives cantonales vaudoises sur l'ensemble des risques auxquels elles étaient confrontées : elles ont légitimé un cadre politique et annoncé et mis en perspective les interventions ultérieures.

Découlant des constats de l'Enquête et de propositions des Archives cantonales vaudoises, le nouveau contrat d'archivage adopté le 11 octobre 1999 par le Conseil d'Etat était formulé dans les termes suivants :

1. élaboration d'un corpus de directives et de dispositions réglementaires;
2. revendication de dispositions sur la mémoire dans les lois et règlements en cours d'élaboration;
3. mise en place de stratégies globales de versements, par natures, tranches chronologiques et groupes de services; attention prioritaire portée aux fonds d'archives présentant une situation d'urgence; puis organisation progressive des versements des masses d'archives les plus anciennes, d'abord celles antérieures à 1900, puis celles qui ont plus de cinquante ans; sans l'appliquer de manière stricte (il y a des situations de locaux qui l'exigent), il faut appliquer un moratoire pour tout fonds d'archives qui a moins de trente ans – les Archives cantonales vaudoises ne sont pas un lieu de préarchivage;
4. proposition de rédiger un arrêté cantonal sur la destruction des documents, comme mesure transitoire avant l'adoption d'une loi sur l'archivage;
5. adoption d'un arrêté cantonal sur la centralisation aux Archives cantonales vaudoises des plans cadastraux du XIX^e et du XX^e siècle, à savoir l'extension de l'arrêté cantonal du 10 octobre 1959 ordonnant la remise aux Archives cantonales vaudoises des anciens plans cadastraux et terriers;
6. constitution de groupes de réflexion sur les données nominatives avec modification de la loi sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles du 25 mai 1981;
7. association des Archives cantonales vaudoises aux travaux de la Commission DUPLO pour les aspects liés au déménagement des services;

8. rédaction d'un nouveau règlement de la salle de travail des Archives cantonales vaudoises, celui de 1959 étant caduc;
9. finalisation de l'étude sur les zones de dépôt et administratives du bâtiment des Archives cantonales vaudoises.

Dans une seconde étape, les mesures suivantes ont été envisagées :

- positionner hiérarchiquement les Archives cantonales vaudoises;
- dresser les listes des documents à conserver, service par service, secteur par secteur, en parallèle à une étude menée pour les Archives communales;
- étudier, en complément des listes susmentionnées, les politiques spécifiques pour l'archivage des documents financiers, techniques, judiciaires, hospitaliers et médicaux;
- lancer une étude sur l'archivage électronique dans le cadre de la stratégie informatique de l'Etat;
- élaborer la loi sur l'archivage dans le canton de Vaud, suivie de son règlement d'application, avec prise en compte de la refonte de la loi du 19 septembre 1978 sur les activités culturelles, de la répartition des tâches Etat-communes et du projet de la loi sur l'information;
- créer la compétence «correspondant pour les archives» dans l'administration;
- fédérer les centres de documentation dans l'administration autour du concept «Documentation vaudoise».

L'ensemble de la stratégie initiée par les Archives cantonales vaudoises dès 1996 trouva son expression externe principale dans le *Rapport d'activité* dont la rédaction dépasse le simple devoir d'information : il est un acte politique.

Dès le premier exercice de la nouvelle direction, le *Rapport d'activité* s'afficha en rupture avec les éditions antérieures. Il est construit délibérément sur la même structure pour permettre les comparaisons d'une année à l'autre. Un dossier thématique sur une question professionnelle ou une étude historique complète, depuis 1996, chaque rapport annuel.

La notion de gestion de risque s'inscrit dans un discours normatif

En 2009, la norme ISO 31000:2009, *Management du risque – Principes et lignes directrices*, est publiée. Elle fournit des principes, un cadre et des lignes directrices pour gérer toute forme de risque. Elle donne des orientations pour les programmes d'audit internes ou externes; elle peut être utilisée par tout type d'organisme sans distinction de taille, d'activité ou de secteur et est reconnue au niveau international.

D'autres normes se rapportent également au management du risque.

- Le Guide ISO 73:2009, *Management du risque – Vocabulaire*, qui complète ISO 31000 en fournissant un ensemble de termes et définitions relatifs au management du risque.

- ISO/IEC 31010:2009, *Gestion des risques – Techniques d'évaluation des risques*, une norme axée sur l'évaluation des risques, qui donne aux décideurs un meilleur éclairage sur des risques pouvant gêner la réalisation des objectifs et leur permet d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des contrôles déjà mis en place. Cette norme traite des concepts de l'évaluation des risques, des processus et de la sélection des techniques d'évaluation des risques.

Le changement de direction en octobre 1995

C'est fortement fragilisées et en perte de substance que les Archives cantonales vaudoises abordèrent les années noires de l'Etat de Vaud. Ainsi Orchidée II a signalé les arriérés des Archives cantonales vaudoises

en matière d'inventaires des fonds d'archives, estimés à 22 ans de travail, sans préciser les exigences d'inventaire. Pour les archives officielles couvrant les années 1803 à aujourd'hui, il a été établi que sur 8577 mètres linéaires accumulés, seuls 4371 mètres linéaires avaient été classés. En ce qui concerne les fonds privés, 677 fonds sur les 1420 qui ont été enregistrés ne bénéficiaient pas d'inventaire. Selon les séries, la part des documents non classés dépassait la moitié des fonds.

Cette situation, à bien des égards dramatique, avait été provoquée par l'inconséquence des décisions politiques. Les Archives cantonales vaudoises disposaient d'un bâtiment flambant neuf, mais il leur manquait une grande partie des moyens humains pour le faire vivre.

En effet, dans l'Exposé des Motifs et Projet de décret du 3 février 1982 pour la construction du bâtiment des Archives cantonales vaudoises, il était précisé ceci : «Les considérables travaux de restauration, de reliure, de classement et d'inventaire qui attendent et s'accumulent depuis près d'un siècle au grand détriment des fonds pourront être entrepris à condition de renforcer l'effectif des Archives cantonales vaudoises de quatre archivistes et techniciens». Au changement de direction, il manquait toujours un archiviste à l'effectif. A l'évidence, selon l'ancienne direction, il aurait fallu par le jeu des transferts de postes dans l'administration ajouter un poste de bibliothécaire-documentaliste et un autre d'informaticien-archiviste.

Selon la littérature archivistique, on comptait en 1989 un archiviste pour 532 mètres linéaires dans le meilleur des cas; pour la Suisse, un peu plus de 3571 mètres linéaires. Aux Archives cantonales vaudoises, les effectifs étaient alors d'un archiviste pour près de 4200 mètres linéaires d'archives, tandis que la moyenne européenne était évaluée à 2379 mètres linéaires.

Origine interne (Organisationnel)	Utile pour atteindre l'objectif	Néfaste pour atteindre l'objectif
	<ul style="list-style-type: none"> - Richesse du patrimoine - Bâtiment - Besoin d'un nouveau cadre organisationnel - Volonté de collaboration internes et externes - Besoin de chiffrer et de quantifier 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de personnel - Manque de directives - Absence de visibilité - Eloignement de l'administration - Ampleur des arriérés
Origine externe (Origine=environnement)	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à plat des missions - Réorganisation de l'administration - Attentes de l'administration - Besoins sociétaux - Force d'une communauté professionnelle - Obligation de collaborations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Durée de la crise financière - Contraintes de réaliser des économies - Faible intérêt pour les archives - Développement de l'informatique sans considération pour la longue durée - D'abord les intérêts individuels et l'isolement

Fig. 1.- Modèle «SWOT» de la situation des Archives cantonales vaudoises, octobre 1995

L'obligation de proposer une vision et des stratégies

Le 16 février 1996, le nouveau directeur, Gilbert Coutaz, remettait au Conseiller d'Etat, Jean Jacques Schwaab, son autorité de tutelle, un rapport de 31 pages «Reprise et avenir des Archives cantonales vaudoises». Il y faisait l'état complet et aussi objectif que possible de la situation de l'institution, et y proposait sa vision, ses objectifs, ses choix stratégiques et la méthodologie. Sans pour autant être diffusé auprès du personnel, ce rapport constitua le document de référence des objectifs stratégiques et opérationnels à atteindre, dans un contexte réaliste et contraignant. Il donnait un laps de temps de 10 ans pour modifier fondamentalement le cours des Archives cantonales vaudoises, en fixant 4 axes principaux : Optimisation du fonctionnement du bâtiment des Archives / Mise en place d'une politique globale d'archivage/ Recherche de partenariats/ Positionnement des Archives cantonales vaudoises.

La démarche participative fut choisie pour libérer la parole de chaque membre du personnel. Elle permit de faire passer les nouveaux messages et de fixer les objectifs et les échéanciers : 48 groupes de réflexion furent progressivement institués depuis 1996, la plupart dans les mois qui ont suivi le changement de direction, chaque groupe animé par le directeur et chaque séance faisant l'objet d'un procès-verbal.

Malgré une situation très contraire aux initiatives et aux chances de succès immédiats, il fallait éviter de tomber dans la sinistrose et évacuer au plus vite l'esprit de fatalité qui s'était installé depuis plusieurs années dans l'institution. De plus, la crise aurait pu constituer l'alibi tout trouvé pour ne plus rien entreprendre, sans que quelqu'un s'étonne.

Le phénomène n'était pas propre aux Archives cantonales vaudoises, le risque de désillusion et de démotivation était prêt de gagner tout le personnel. Les perspectives générales étaient sombres, l'avenir très incertain.

Tenir le cap, sans compromissions professionnelles et dans le respect des règles déontologiques, tout en ayant une approche pragmatique, a nécessité que l'information et la communication soient constamment partagées. A cet effet, en plus de séances à quelques collaborateurs ou plénières, le souci a été de formaliser les décisions au travers d'Instructions internes, de Notes de service et de Notes internes, des procès-verbaux et de répertoires «Informations durables» et «Informations internes» dans l'arborescence du plan de classement des Archives cantonales. A plusieurs reprises, *La Gazette : journal de la fonction publique* a relayé des informations sur les Archives cantonales vaudoises, parfois en leur consacrant un dossier complet. Les pages des Archives cantonales vaudoises sur l'Intranet de l'Etat de Vaud constituent un canal précieux et à jour des informations sur l'archivage.

Le 23 janvier 2001, le Conseil d'Etat décida le transfert administratif de la Rédaction des Monuments d'art et d'histoire et de l'Office cantonal de la protection des biens culturels des Archives cantonales vaudoises au Service des bâtiments. Ce déplacement de compétences permettait aux Archives cantonales vaudoises de faire constater le gonflement artificiel de leurs effectifs avec du personnel qui ne travaillait nullement pour l'institution.

Il a fallu composer avec les ruptures régulières auxquelles les Archives cantonales vaudoises ont été soumises à chaque changement de législature. Ainsi, elles ont passé du Département de l'instruction publique et des cultes auquel elles étaient rattachées en 1996, au Département des institutions et des relations extérieurs, en 1998, pour rejoindre en 2007 le Département de l'intérieur qu'elles quitteront le 1^{er} janvier 2014 pour le Département de la santé et de l'action sociale. Ainsi, entre 1996 et 2014, elles ont connu 7 Conseillers d'Etat différents avec lesquels un lien devait être renoué chaque fois.

Il faut néanmoins nuancer ce tableau dans la mesure où le nombre de services de tutelle est moindre.

C'est en décembre 2004 que les Archives cantonales vaudoises ont été transférées du Service des affaires culturelles dont elles dépendaient depuis 1989 à la Chancellerie d'Etat, marquant par là-même le passage d'un statut d'institution patrimoniale à celle d'un secteur gestionnaire de l'information. Les missions prioritaires étaient enfin affichées. Coïncidence du calendrier, le directeur des Archives cantonales vaudoises s'était vu confier, en octobre 2004, par la Conseillère d'Etat du Département de la formation, de

la jeunesse et des affaires culturelles, Anne-Catherine Lyon, la conduite du Groupe «Patrimoine» de la refonte de la loi des affaires culturelles du 19 septembre 1978.

La relation avec la Chancellerie d'Etat fut entrecoupée entre juillet 2007 et le 31 décembre 2013 par le rattachement des Archives cantonales vaudoises au Secrétariat général du Département de l'intérieur.

Le besoin d'indicateurs chiffrés et d'évaluation des objectifs

Dès la fin de l'année 1995, des séances de bilan d'actions et de fixation des priorités ont été programmées. Elles ont été au début organisées principalement avec les archivistes, avant d'être ouvertes, une fois par année, à l'ensemble du personnel régulier. Chaque réunion est protocolée, le procès-verbal est diffusé à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs. La pagination des procès-verbaux est continue pour souligner le suivi des objets. Une cinquantaine d'indicateurs ont été mis progressivement en place et appartiennent aux familles suivantes :

- Utilisation : consultation et salle lecture
- Utilisation : autres locaux
- Journée suisse des Archives : portes ouvertes
- Relations avec les détenteurs d'archives : nombre de visites
- Accroissement des fonds
- Elimination
- Microfilmage/Numérisation
- Classement et inventaires
- Bibliothèque, documentation et collection
- Conditionnement des documents.

Les chiffres soutiennent une démarche à la fois de gestion et de politique, non pour grossir leur importance, mais pour fixer dans le temps leur réalité. Ils permettent de définir des situations tantôt favorables, tantôt alarmantes, tantôt avantageuses, tantôt difficiles.

Ainsi, en conduisant une double enquête systématique dans l'administration cantonale et dans l'Ordre judiciaire, les Archives cantonales vaudoises ont affiché leur besoin de disposer d'évaluations générales et globales, ainsi que d'outils de gestion adaptés et accrus, pour mieux intervenir ou collaborer là où la Mémoire cantonale s'établit et attend des réponses.

La littérature professionnelle se limite aux chiffres de la consultation, soit dans la posture «Au service du public» des institutions d'archives, ce qui est réducteur du rôle des Archives. Depuis 2011, les Archives fédérales suisses et les Archives cantonales publient, pour l'heure, encore de manière interne, des statistiques selon un même canevas. A terme, les données seront disponibles pour chacun.

De la comparaison des chiffres sur le plan national, il ressort ceci à propos des Archives cantonales vaudoises.

Les Archives cantonales vaudoises appartiennent à la 3^e plus importante administration en termes d'effectifs, après celle de la Confédération suisse et du canton de Zurich. Elles occupent la deuxième place en quantité d'archives conservées (plus de 36 000 mètres linéaires) et sont, selon les chiffres de l'année 2014, la première ou la deuxième institution la plus sollicitée par les chercheurs et l'administration. Par leurs effectifs (13,05 ETP au 1^{er} juillet 2015), elles n'arrivent en revanche qu'en 8^e position, loin derrière les Archives fédérales suisses (56,7 ETP) et les Archives cantonales de Zurich (336,8 ETP); elles sont dépassées aussi par les Archives des cantons de Bâle-Ville (17,6), du Tessin (16,7), Berne (15,5), Genève (15,3) et Lucerne (13,85). Par contre, elles occupent la deuxième place (avec 9,7 ETP), après les Archives du canton d'Argovie, (13,4) dans l'utilisation de personnel auxiliaire.

Le risque du sous-effectif est mentionné de manière permanente dans les rapports d'activité.

Si les dépôts d'archives en Suisse ont subi l'érosion de leur personnel à un moment ou à un autre, aucun n'a connu la même dégradation que celle vécue par les Archives cantonales vaudoises.

Enfin, une démarche Qualité, initiée le 14 février 2001 pour optimiser le fonctionnement de l'institution, avec trois interrogations: «faire moins de choses»; «faire plus vite, mieux», «faire avec plus de ressources», conclut que les finances cantonales ne permettaient ni d'alléger les activités des Archives cantonales vaudoises ni de renforcer le nombre de collaborateurs réguliers.

Le bâtiment

Inauguré le 4 octobre 1985, pour un coût total de 15,5 millions, le bâtiment de la Mouline, le premier à être construit spécifiquement pour les besoins des Archives cantonales, constituait en 1995 le principal atout de gestion. L'Atelier Cube remporta le concours d'architecture.

Le choix de la parcelle assure les extensions sur plusieurs dizaines d'années, l'implantation sur le campus universitaire lui garantit la gestion sur un seul site, les meilleures infrastructures d'accès et l'ouverture au plus grand nombre d'utilisateurs. Le cahier des charges, extrêmement exigeant dans le domaine sécuritaire contre le feu, l'inondation, la lumière, l'effraction, présentait trois originalités architecturales: l'accolement de l'appartement du concierge au bâtiment même, le compartimentage des locaux (23 «cellules» de 256 m² chacune) et la protection de toute la zone de stockage par un collecteur de drainage qui déverse les eaux pluviales dans la rivière voisine, la Mèbre, le bâtiment étant implanté bien au-dessus de la nappe phréatique.

Le bâtiment reçut en 1986 le double prix: béton et énergie.

Après dix ans d'usage, il présentait néanmoins un certain nombre de déficiences, non imputables à ceux qui l'avaient conçu, mais dues à l'évolution des exigences professionnelles et des développements techniques.

Malgré les fortes réticences de certaines entreprises mandataires, il fut convenu avec le Service des bâtiments et l'Atelier Cube qu'il fallait procéder à un état des lieux.

Pas moins de 14 séances furent tenues entre le 24 octobre et le 20 décembre 1995 pour réunir l'ensemble des entreprises et prendre les premières décisions correctives. Dès le 23 janvier 1996, l'expertise des installations de détection incendie fut entamée; elle déboucha sur de nombreux ajustements techniques et forgea une culture d'entreprise en cas de catastrophe. Tout le personnel est désormais impliqué dans les procédures d'alarme et d'intervention, des formations sont données, les services du feu ont mis à jour leur dossier du bâtiment, et ont accru leurs connaissances des locaux par la mise sur pied d'exercice dans et autour du site des Archives cantonales.

Même si le bâtiment était considéré comme une construction exemplaire de l'architecture contemporaine, certaines options en matière climatique ou architecturales (orientation des zones publiques et administrative au sud) durent être revues et les effets atténués. La désignation et l'occupation des 4 niveaux pour autant d'étages ont été réinterprétées, la combinaison des sources de chauffage solaire, pompe à chaleur et totems a dû être reprise. De plus, si l'ambiance climatique des dépôts était surveillée, elle ne faisait pas l'objet de mesures systématiques et centralisées. Le renouvellement de l'air était commandé sur la base d'un temps horloge de 5 heures, chaque jour, sans vérification de la qualité de l'air et de la densité de l'humidité. Enfin, la température régnant dans les parties publiques et administratives fut jugée trop basse; l'impression de froid était amplifiée en hiver.

Le bâtiment bénéficie depuis 1996 de budgets réguliers d'entretien. Plusieurs budgets d'investissements lui ont permis de répondre aux nouvelles normes sécuritaires et conservatoires, sans dénaturer sa ligne architecturale et ses qualités intrinsèques, comme la division des activités, la séparation nette des espaces publics et de ceux réservés aux besoins de l'administration, de la conservation et du traitement des archives. La recherche de solutions convergentes entre les architectes et les archivistes a visé à réduire

en permanence les risques de dommages du patrimoine documentaire par la maîtrise de l'ensemble des facteurs allant de l'enveloppe «béton» (le bâtiment) à l'enveloppe physique (le contenant du document).

L'accent fut mis sur la politique préventive; la rédaction en 2000 d'un plan d'urgence qui considère les temps de la prévention («l'avant»), de l'intervention («le pendant») et de l'évacuation («l'après») comme autant de composantes solidaires, a agi comme un tamis pour évaluer tout le dispositif sécuritaire d'une institution d'archives, et faire prendre en conséquence les mesures correctives.

L'exercice COSADOCA d'une durée de 36 heures organisé sur le site des Archives cantonales vaudoises, les 2-3 septembre 2008, avec l'appui de l'Organisation de la Protection civile-Région de l'Ouest lausannois et du SDIS-Chamberonne, a permis de tester les capacités de repli, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, la réactivité du personnel d'intervention et les connaissances du personnel institutionnel dans la réhabilitation des fonds endommagés par le feu et l'eau. Les procédures de congélation ont été vérifiées et validées. Des enseignements en ont été tirés pour la définition des zones de travail et d'évacuation, ainsi que sur la dotation en matériel et sur la chaîne de commandement.

Les efforts consentis entre 1996 et 2015 ont permis d'optimiser toutes les qualités du bâtiment et, de ce fait, d'abaisser drastiquement les risques de dégâts. Il en reste un qui tient au fonctionnement des Archives cantonales et sur lequel il est difficile de réduire autrement que par la sensibilisation et par la pédagogie: il s'agit du personnel auxiliaire dont le tournus annuel d'une moyenne supérieure à 26 personnes est une source importante de risques par ses attitudes négligentes et son statut.

Depuis 1996, le personnel régulier est soumis mensuellement à des tests alarme sous la direction du concierge, chef de la sécurité du bâtiment.

1996	Mise en place du réseau informatique Subvention des travaux de microfilmage pour la première fois depuis 1986 par l'Office fédéral de la protection des biens culturels Début des relevés climatiques systématiques
1996, 22 mai	Notes de service: «Alarme. Que faire?»; «Chauffage. Que faire?» et «Eau. Que faire?»
1997	Une grande partie des microfilms réalisés depuis 1986 ont été déposés, sous forme d'une copie argentique et aux frais de l'Office fédéral de la protection des biens culturels, dans la caverne de Heimiswil (BE)
1997, 9 octobre	Ouverture de la chambre froide, dans le Dépôt et Abri de Biens Culturels, à Lucens, pour la conservation des masters argentiques des microfilms 35 et 16 mm produits par les Archives cantonales vaudoises
1997, 17 décembre	Instruction interne «Sécurité du bâtiment»
1998	Etudes sur les conditions climatiques et les poussières dans les locaux
2001, 1 ^{er} janvier	1 ^{ère} édition du <i>Plan de prévention, d'intervention et d'évacuation</i> , mis à jour annuellement au 1 ^{er} janvier
2002, 7 janvier	Réouverture des locaux de la zone publique et de la salle de tri transformés et en partie climatisés Installation de casiers dans le hall d'entrée Adaptation de la zone de stockage aux nouvelles exigences climatiques Dotation du local de reprographie d'une nouvelle ventilation

2002, 8 juillet	Notice de service «Consignes pour le respect des conditions climatiques du bâtiment»
2004, 19 février	Signature du contrat déléguant à une entreprise privée les tâches de sécurité du bâtiment, lors de la fermeture le soir
2005	Remplacement des extincteurs à poudre par les extincteurs humides
2006, 27 mars	Adoption par le Grand Conseil de l'Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 2 171 000.- pour la densification des locaux de stockage des Archives cantonales vaudoises
2007, automne	Achèvement de l'installation d'une «cellule» entièrement équipée de meubles à plan, des rayonnages pour les documents grand et hors formats n'entrant pas dans les tiroirs A0, de cadres sur lesquels peuvent être accrochés les cartes et les plans conditionnés en rouleaux de grand diamètre, le tout disposé sur des chariots mobiles autorisant une densification maximum
2010	Pose d'un câblage dans l'ensemble du bâtiment en prévision du renouvellement de la téléphonie datant de l'ouverture du bâtiment en 1985, et pour l'installation du Wifi
2012	Changement de la verrière au niveau 4 pour atténuer les effets de la chaleur durant les mois d'été
2013, 12 mars	Adoption de l'Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 1 630 000.- pour la sécurisation et la dématérialisation des documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises, avec au préalable l'aménagement des locaux et la mise en place des ressources informatiques nécessaires
2013	Adaptation des locaux des ateliers de restauration et de reprographie aux futurs besoins du pôle de numérisation
2014	Remplacement systématique des luminaires existants par des luminaires LED dans le respect des luxmètres pour la zone de stockage
2014, juin - 2015, 23 juin	Elaboration et adoption de l'Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 1 485 000.- pour financer la densification, 2 ^{ème} étape, des Archives cantonales vaudoises (ACV) à Chavannes-près-Renens

Tableau 1 : le bâtiment

Objectifs : assurer son entretien régulier, implanter un réseau informatique et optimiser les conditions de la téléphonie, reconsidérer les choix climatiques, modifier les conditions de l'accueil du public, améliorer la sécurité du bâtiment, et en augmenter les capacités

La sécurité

Conservation et sécurité font partie d'une même préoccupation, exprimée tout à la fois dans les choix architecturaux du bâtiment et dans la loi sur l'archivage et son règlement d'application. Le bâtiment allie ainsi ces deux notions, en aménageant dans la partie enterrée du bâtiment deux abris Protection de

biens culturels, et en protégeant l'ensemble des niveaux contre le feu, l'eau et la lumière. Une détection anti-effraction est disposée à proximité des portes communiquant avec l'extérieur. A la fin de chaque journée, la fermeture complète des portes et une ronde interne et externe du bâtiment sont assurées par un agent de sécurité. Depuis, des cartes magnétiques ont remplacé le verrouillage des portes avec des clefs.

Dès 1996, la fermeture de la salle de lecture durant les deux premières semaines de mars a été instituée. Elle est mise à profit pour la révision de la bibliothèque et le contrôle des documents sortis en salle ou prêtés à l'extérieur. Les documents manquants sont systématiquement recherchés au travers des fiches de commande et par des rappels aux emprunteurs, les titres non retrouvés sur le moment sont affichés. L'expérience a démontré que les documents considérés comme absents étaient en réalité mal rangés.

Le vol d'archives est une forme de délinquance spécifique qui ne fait pas de bruit et autour de laquelle on ne fait pas de bruit. C'est un fait avéré aujourd'hui, le commerce des biens culturels est fortement ramifié et international.

Les Archives cantonales vaudoises ont été les premières en Suisse à dénoncer en 2004 le vol d'archives. Le débat n'a pas eu lieu à ce jour dans la communauté des archivistes suisses. Des solutions à l'amiable et discrètes sont toujours préférées à l'ébruitement et au jugement de l'affaire.

Il a fallu attendre le 12 décembre 2001 pour que les Archives cantonales vaudoises soient dotées de leur premier règlement de la salle de lecture. A son article 27, il prévoit que les contraventions aux dispositions au règlement peuvent entraîner l'exclusion des Archives cantonales. D'éventuelles actions civiles, pénales ou administratives demeurent réservées.

Au fil des années, plusieurs dispositions ont été prises : journal informatique de la consultation, révision annuelle de la bibliothèque et des fonds d'archives, mention de l'importance matérielle dans les inventaires, réaménagement de la salle de lecture, rappel écrit des documents chaque année auprès de chaque emprunteur, pose d'une signalétique fixant les attitudes contraires en salle de lecture, interdiction des serviettes en salle de lecture (elles sont consignées dans des casiers individuels), confection de signets d'information sur l'utilisation des documents. La dernière mesure réalisée est la pose de bornes informatiques à activer avec carte magnétique sur les portes de liaison entre la zone publique et la zone réservée au personnel.

La numérisation de certaines séries documentaires permet de les préserver du vol, tout en protégeant les originaux.

L'inventaire au cœur du métier et de la conservation

Disposant d'importantes surfaces de stockage, la promotion de politiques généreuses en faveur des archives privées a été poursuivie entre 1985 et 1995. Cela a eu pour conséquence un éloignement certain de l'administration cantonale et la simple accumulation de fonds d'archives sans rédaction d'inventaire. «La priorité est d'offrir un toit, puis on verra». Or, malgré sa part de vérité, un fonds d'archives n'existe que s'il bénéficie d'un inventaire; l'enregistrement dans le registre des entrées atteste son acquisition par les Archives et son versement, mais ne le rend pas consultable pour autant. Lorsqu'une convention était signée, elle engageait l'institution sur des obligations le plus souvent très contraignantes, mais non formulées sur la base d'un inventaire qui, une fois rédigé, ne justifiait pas autant de réserves dans la consultation ni l'obligation de tout conserver.

Aucune convention n'est contractée depuis 1996 tant que l'inventaire n'est pas établi.

Non seulement l'inventaire est l'interface obligée avec les utilisateurs et la première ressource informationnelle pour valoriser le travail des archivistes, mais il est un outil de gestion obligé dans les politiques de conservation (selon son contenu et ses caractéristiques matérielles, il impose des conditionnements différents), de prévention (selon leur valeur intrinsèque, certains fonds sont à placer dans l'un des deux

abris de Protection de biens culturels) et d'intervention (tous les fonds d'archives n'ont pas la même valeur et n'ont la même priorité d'être évacués en cas de catastrophe). Les politiques de microfilmage entre 1986 et 2007/2014 et de numérisation, depuis 2008 ont été fondées sur la valeur des documents et surtout leur rythme de consultation.

Le passif abyssal en matière d'inventaires entraîna une rupture brutale et définitive avec les anciennes pratiques. L'histoire du canton de Vaud ne pouvait pas s'arrêter aux années de la Première Guerre mondiale, alors que des demandes pressantes surgissaient sur l'attitude des autorités politiques et religieuses durant la Seconde Guerre mondiale.

Devant la gravité de la situation, il fallut prendre des mesures énergiques, en procédant à un tour complet des fonds d'archives (Démarche «TOURACV») et en planifiant leur ordre d'urgence de traitement. De nombreux fonds, surtout d'origine officielle, avaient été versés sans évaluation préalable. Des masses importantes, les faits l'ont démontré, ont dû être éliminées aux frais de l'institution. Il fallut compter sur de nombreuses forces auxiliaires, engagées sur une durée maximale de 6 mois, à raison d'une vingtaine à une trentaine de personnes par année.

Tirillées entre l'obligation de traiter les arriérés et celle de devoir faire face aux versements des archives officielles, sans délaissier l'acquisition de fonds d'archives privées, les Archives cantonales vaudoises ont réussi à traiter l'ensemble des fonds d'archives sans inventaire en 15 ans (en fait début 2011), soit ceux provenant de l'administration cantonale et entrés entre 1985 et 1995, et à clore la section des archives privées entrées jusqu'en 1978. Parallèlement, elles ont pu s'enrichir durant la même période de 422 fonds d'archives d'origine privée, de 4 fonds du Grand Conseil, de 215 fonds de l'administration cantonale et de 197 fonds de l'Ordre judiciaire.

L'ouverture de la base de données DAVEL, en septembre 2010, soit au moment où les Archives cantonales vaudoises fêtaient leur 25^e année de présence sur le site universitaire de Dornigen, permet dorénavant de vérifier l'ampleur du travail accompli et le suivi continu du travail d'inventaire, avec un taux de couverture des fonds à hauteur de 98% des fonds conservés.

Constituant leur principal capital, les Archives cantonales vaudoises s'emploient à regrouper les inventaires sous forme de bases de données; elles ont ainsi fait disparaître tout inventaire manuscrit et dactylographié, et sont en train de récupérer par des procédures plus ou moins automatisées les inventaires établis à l'aide du traitement de texte. Avec l'usage de l'informatique, il est en effet impératif de garantir les migrations de données et de permettre l'intégralité et l'exploitabilité des informations.

La rédaction d'inventaires est d'autant plus mesurable qu'elle s'exprime dorénavant au travers de ce que les usagers trouvent ou ne trouvent pas sur Internet. A peine versé ou acquis, chaque fonds d'archives qu'il soit de provenance officielle ou privée fait l'objet d'une notice descriptive mise en ligne, tout en annonçant que le fonds n'est pas consultable tant que l'inventaire n'est pas dressé. Aucun n'est soustrait à la connaissance de l'utilisateur.

Le traitement des archives a un coût, et même plusieurs. Le coût de la confection, le coût de la conservation, et, au besoin, de la restauration (consolidation ou conditionnement), le coût de la diffusion, le coût de la reconstitution quand les informations manquent ou sont lacunaires. Il faut également parler du coût de la description, sachant que de la qualité des inventaires découlent la rapidité avec laquelle des informations sont retrouvées, et l'efficacité de la recherche documentaire. La description archivistique est dorénavant un ensemble de pratiques normatives concourant à un objectif principal: retrouver et exploiter les archives dans les meilleurs délais et avec la plus grande assurance. La description est une tâche cruciale, elle est un enjeu considérable de la visibilité du métier et une composante obligée de gestion institutionnelle.

Les Archives cantonales vaudoises ont fait le choix dès 1996 de se conformer à la Norme générale et internationale de description archivistique ISAD(G), publiée par le Conseil international des archives en 1994, et de l'indexation matières (ou indexation par sujet), des noms de lieux et de personnes – peu de dépôts d'archives font de l'indexation en Suisse – qu'elles ont mis en relation dès 2008 avec l'indexation de la bibliothèque.

Une approche double des richesses documentaires des communes du canton de Vaud : base de données et livre

Depuis décembre 2003, une base de données de 195 000 notices descriptives et un livre de 551 pages sont disponibles pour décrire les richesses documentaires des Archives communales des origines à 1961 et l'histoire des classements d'archives dans le Pays, puis le canton de Vaud, de 1401 (date du premier inventaire existant pour une commune vaudoise) à 2003.

Les deux projets ont mobilisé l'engagement d'une centaine de personnes qui se sont occupées de la saisie des données (5834 heures au total pour 28 000 pages d'inventaire), de l'indexation des informations en raison de leur disparité et de leur caractère équivoque. La rédaction du livre a été assumée par 26 auteurs, coordonnés par un comité de 4 personnes.

La double démarche a pu aboutir en raison de la collaboration étroite entretenue depuis 1896 entre les Archives cantonales et les Communes, et aux apports financiers de l'Etat, des Communes et de l'Office fédéral et de l'Office cantonal de la protection des biens culturels.

1997, 5 février	Note de service «Rapport de visite»
2001, 20 juin	Ouverture de pages relatives aux Archives cantonales vaudoises sur le site du Département des institutions et des relations extérieures
2002, 30 août	Ouverture du site Internet des Archives cantonales vaudoises
2003, 21 octobre	Note de service «Demande d'autorisation de consultation (fonds officiels)»
2003, 21 octobre	Note de service «Demande d'autorisation de consultation (fonds officiels, décision de la compétence du directeur des Archives cantonales vaudoises)»
2003, 21 octobre	Note de service «Demande d'autorisation de consultation (fonds privés et para-administratifs)»
2003, 6 novembre	Parution du livre <i>Panorama des archives communales vaudoises 1401-2003</i>
2003, 1 ^{er} décembre	Ouverture du site Inventaire général des archives communales vaudoises avant 1961
2005, 16 novembre	Ouverture des pages Archives cantonales vaudoises sur l'intranet de l'Etat de Vaud
2009, 8 mai	Ouverture publique de la base de données <i>Panorama 2</i> (inventaire général des archives communales vaudoises)
2010, 7 octobre	Ouverture de la base de données DAVEL (Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELectronique)
2010, 25 octobre-1 ^{er} novembre	Audit de la Commission cantonales des finances qui a porté en partie sur la sécurité des droits de l'Etat en matière d'acquisition d'archives privées
2011, 26 novembre	Note de service «Connexion Wifi pour le public en salle de lecture»

Tableau 2 : l'inventaire au cœur du métier et de la conservation

Objectifs : politique des versements et des acquisitions, évaluation, apports directs à la recherche scientifique, diffusion, dynamique de la Mémoire

Mise en place d'une politique globale de l'archivage

Parler de conservation d'archives, c'est s'inscrire dans une démarche globale, avoir la maîtrise de l'enveloppe «béton» (le bâtiment d'archives) jusqu'à l'enveloppe physique (le contenant du document d'archives).

Une politique préventive vaut mieux qu'une politique curative, un plan d'urgence qui considère les temps de la prévention («l'avant»), de l'intervention («le pendant») et de la réhabilitation («l'après») comme autant de composantes solidaires, constitue un outil de référence pour évaluer tout le dispositif sécuritaire d'une institution d'archives, et faire prendre en conséquence les mesures correctives qui s'imposent. De plus, c'est garantir que l'institution intègre les derniers développements de la profession, et affiche son appartenance à des principes universels ou, à défaut, dominants.

A l'heure d'Internet, il n'y a plus de place pour une archivistique du terroir. Découlant d'une politique délibérée, le personnel des Archives cantonales vaudoises a pris de nombreuses responsabilités dans les activités des associations professionnelles, d'histoire et de généalogie, quand il n'est pas à l'origine des initiatives. Son investissement a été souvent formateur et source d'inspirations.

1995, 12 octobre	Instruction interne: «Archives des Archives cantonales vaudoises»
1995, 18 décembre	Instruction interne «Création d'une section Documentation»
1995, 18 décembre	Instruction interne «Plan général de classement des Archives cantonales vaudoises, avec les sections nouvelles N, O, QA-QZ, RA et RB, RMS, SA, SB et SC, T, U, V, W et Z»
1995, 18 décembre	Instruction interne «Journal des entrées des archives»
1996-1998	<i>Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale et l'Ordre judiciaire</i>
1996, 3 janvier	Instruction interne «Affectation de certains locaux»
1996, 6 mars	Modèle de convention de donation d'un fonds d'archives privées ou para-administratives
1996, 6 mars	Modèle de convention de dépôt d'un fonds d'archives privées ou para-administratives
1996, 30 avril	Instruction interne «Prêt à l'extérieur de documents d'archives»
1996, 21 juin	Instruction interne «Microfilmage»
1996, 4 octobre	Instruction interne «Instruments de recherche»
1996, 13 octobre	Instruction interne «Base de données des Archives cantonales vaudoises: les grands principes»
1996, 14 octobre	Instruction interne «ISAD(G): normalisation internationale de la description archivistique»
1996, 21 novembre	Instruction interne «Intitulé des fonds (collections) d'archives»
1996, 2 décembre	Instruction interne «Atelier de restauration»
1996, 4 décembre	Instruction interne «Statistiques de la consultation des documents»
1996, 13 décembre	Instruction interne «Table TOURACV (Tour des ACV)»
1997, 26 juin	Instruction interne «Outils statistiques»
1997, 6 octobre	Instruction interne «Bordereau de versement aux Archives cantonales vaudoises»
1997, 21 octobre	Remise du «Rapport sur les conditions de conservation et l'état des fonds des Archives cantonales vaudoises» (Andrea Giovannini)

1998, 29 janvier	Instruction interne «Bordereau de versement d'archives para administratives ou privées aux Archives cantonales vaudoises»
1998, 29 janvier	Instruction interne «Bordereau d'élimination de documents par les services ou offices de l'administration cantonale»
1998, 25 février	Adoption par le Conseil d'Etat des premières conclusions de l' <i>Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale</i>
1998, 16 avril	Instruction interne «Le nouveau contrat d'archivage»
1998, 27 mai	Instruction interne «Des chantiers ouverts et non achevés»
1998, 10 juillet	Note de service «Section RM/RMS»
1998, 6 octobre	Publication du <i>Guide pratique de gestion des archives communales du canton de Vaud</i>
1999, 14 janvier	Instruction interne «Statistique de la fréquentation de la salle de lecture, le mercredi de 16h.00 à 19h.00/20h.00»
1999, 23 février	Instruction interne «Archives privées et para administratives: critères d'appréciation pour leur remise aux Archives cantonales vaudoises»
1999, 11 octobre	Instruction interne «Règles pour le choix et la présentation des descripteurs»
1999, 11 novembre	Adoption par le Conseil d'Etat des conclusions des enquêtes systématiques sur l'archivage dans l'administration cantonale et d'Ordre judiciaire avec le plan d'action qui leur sont subordonné
2000, 7 février	Instruction administrative «Organismes producteurs d'archives (OPA) I: fonds officiels»
2000, 17 octobre	Notes de service: «Cotes d'archives», «Cotes multiples et ouvertes d'archives»
2001, janvier	Publication sous forme papier du 1 ^{er} <i>Guide de l'usager</i> , mis depuis régulièrement à jour
2001, 20 février	Instruction interne «Concept hors consultation»
2001, 13 août	Adoption par le Conseil d'Etat de 13 directives sur les archives et modification du règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises sur la question de l'interdiction d'éliminer les documents
2001, octobre	Réponse du Conseil d'Etat au Postulat Michel Glardon demandant au Conseil d'Etat d'étudier la création d'un fonds vaudois de la recherche historique
2001, 6 novembre	Refus de la motion Jacques Leresche et consorts demandant que le canton de Vaud tente de récupérer les archives vaudoises déposées à Turin. Le Grand Conseil vaudois l'a discutée et l'a refusée, après la transformation de la motion en postulat.
2002, 27 août	Instruction interne «Création d'une cote générique pour les documents isolés de provenance privée ou par les lots réunissant des documents disparates dont la constitution reste indéterminée ou sans intérêt»
2002, 7 octobre	Instruction interne «Organisation des archives des Archives cantonales vaudoises»
2003, 18 mars	Instruction interne «Règles pour le nommage des dossiers et fichiers informatiques»

2003, 10 décembre	Instruction interne «Création d'une cote générique pour les cartes postales de provenance privée»
2004, 4 février	Instruction interne «Bordereau d'élimination de documents par les Archives cantonales vaudoises»
2004, 6 septembre	Instruction interne «ISAAR (CPF). Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées par les Archives relatives aux collectives aux personnes ou aux familles»
2004, 21 septembre	Note de service «Informatisation»
2004, novembre	Première expérience de désacidification «de masse» (en réalité, 150 kg de documents environ), dans les installations de l'entreprise fédérale Nitrochemie AG à Wimmis (BE)
2004, 26 novembre	Liste typologique des documents émis ou reçus par les Archives cantonales vaudoises
2004, 29 décembre	Instruction interne «Base de données des Archives cantonales vaudoises : les dates»
2005, 14 février	Instruction interne «Base données : FLUDOC. Description et instruction»
2006, septembre	Recueil des règles de conservation des documents de gestion (Calendrier de conservation)
2006, 3 octobre	Instruction interne «Unité archivistique et unité matérielle»
2006, 9 octobre	Instruction interne «Politiques d'indexation aux Archives cantonales vaudoises»
2006, 22 décembre	Note de service «Confidentialité des éliminations d'archives aux Archives cantonales vaudoises»
2006, septembre	Recueil des règles de conservation des documents de gestion (Calendrier de conservation)
2007, août	Publication sous forme papier et en ligne des guides <i>Cartographie</i> et <i>Registre foncier</i>
2007, 23 octobre	Séance en présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, et du Chancelier d'Etat, Vincent Grandjean, pour l'introduction systématique dans l'administration cantonale du calendrier de conservation par l'intermédiaire des préposés à la gestion des archives
2010, 9 février	Instruction interne «Base DAVEL : champ Histoire du producteur»
2010, 15 mars	Instruction interne «La description des documents. Les formulaires utilisés dans scopeArchiv»
2010, 20 août	Instruction interne «Formulaire scopeArchiv Atelier de restauration»
2011, 5 juillet	Adoption du Schéma directeur du Système d'information des Archives cantonales vaudoises
2002, 7 octobre	Instruction interne «Organisation des archives des Archives cantonales vaudoises»
2011, 21 novembre	Instruction interne «Suivi des inventaires»
2012, 1 ^{er} janvier	Entrée en vigueur de la <i>loi sur l'archivage du 11 juin 2011</i> et de son <i>règlement d'application du 19 décembre 2011</i>
2012, 1 ^{er} mars	Instruction interne «Gestion de l'imprimé : notice principale dans la base DAVEL ou/et dans le catalogue RERO?»

2012, 4 mars	Octroi d'un crédit d'étude sur l'archivage électronique de CHF 350 000.-
2013, 18 mars	Instruction interne «Calendrier de conservation des Archives cantonales vaudoises»
2013, 18 mars	Instruction interne «Archives des Archives cantonales vaudoises: plan de classement»
2013, 14 juillet	Instruction interne «Critères de classement et de rangement pour les documents isolés concernant les communes»
2014, 8 avril	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel

Tableau 3 : mise en place d'une politique globale de l'archivage

Objectifs: sécurité du droit, intégration au plan de classement général des affiches, des documents photographiques, sonores et filmiques et des supports informatiques, émission de directives, formation, réseau des préposés à la gestion des archives, déploiement systématique du calendrier de conservation, adoption de la loi sur l'archivage et du règlement d'application

La recherche de partenariats et l'inscription dans des réseaux

Coincées entre les contraintes budgétaires et la diminution forcée de son personnel, les Archives cantonales vaudoises ont été amenées à entreprendre des politiques de rapprochement avec des institutions sœurs et à rechercher dans les partenariats une manière de combler leurs insuffisances en effectifs et en compétences. En plus, elles ont affiché leur volonté de décloisonner les domaines de la conservation du patrimoine et de solidariser les forces de travail. Dans leur position souvent de minoritaires, elles n'ont pas pour autant revendiqué des parcelles de pouvoir supplémentaires ni n'ont voulu s'afficher au-dessus des autres institutions. Au contraire, tout en veillant à élargir leur audience, elles ont cherché à profiler davantage leur position et à légitimer leurs responsabilités spécifiques dans le domaine de la conservation et de la diffusion.

1996, 1 ^{er} octobre	Création, à l'initiative des Archives cantonales vaudoises, de l'Association vaudoise des archivistes
1997, 15 novembre	Participation à la 1 ^{re} Journée suisse des Archives
1997, 6 décembre	Etats généraux pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud
1998, 1 ^{er} -5 avril	Accueil du comité de la Section des associations professionnelles d'archivistes du Conseil international des archives
1998, 20 août	Manifestation du bicentenaire de l'existence des Archives cantonales vaudoises
2001	Equipement de la salle de conférences de matériel audiovisuel complet et performant
2002, 16 novembre	Participation à la 2 ^e Journée suisse des Archives
2004, 11-12 mars	Accueil du IV ^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, autour du thème «Archives et identités communales»
2004, 28 avril	Lancement par la Conférence des directeurs et des directrices des Archives cantonales et des Archives fédérales ainsi que de la Principauté du Liechtenstein du Centre de coordination pour l'archivage électronique à long terme (CECO/KOST). Les Archives cantonales vaudoises figurent parmi les membres fondateurs.
2004, 2 juin	Participation au Colloque organisé par les Archives départementales de Haute-Saône, à Vesoul, sur le thème «Sécurité des archives»
2006, 19 mai	Naissance officielle du Consortium de Sauvetage du patrimoine Documentaire en cas de Catastrophe (COSADOCA)

2007, mai	Publication de <i>Pratiques archivistiques suisses</i> , suscitée par les Archives cantonales vaudoises
2007, 17 novembre	Participation à la 3 ^e édition de la Journée suisse des archivistes
2008, 5 novembre	Lancement par les Archives cantonales vaudoises du projet de statistiques annuelles de consultation sur le plan national, devant la Conférence des directrices et directeurs suisses
2010, 7 octobre	Manifestation publique des 25 ans de présence des Archives cantonales vaudoises sur le site de Dorigny
2012, 3 novembre	Participation à la 4 ^e Journée suisse des Archives
2014, 11-12 septembre	Assemblée générale des archivistes suisses, à Lausanne
2014, 10 octobre- 2015, 25 janvier	Exposition «Sous le drapeau syndical, 1845 -2014», à l'Espace Arlaud, Lausanne
2014, 5 décembre	Vernissage du 13 ^{ème} et dernier volume du <i>Dictionnaire historique de la Suisse</i> dont le directeur a été le conseiller scientifique pour le canton de Vaud depuis 1991
2014, 7 décembre	Les Archives cantonales vaudoises font partie désormais du portail suisse Archivesonline
2015, 2-3 juillet	Accueil du VII ^e Colloque des archivistes de l'Arc alpin occidental, consacré au thème : «Entre nature et culture, le paysage : sources d'archives et projets de mise en valeur»

Tableau 4 : La recherche de partenariats et l'inscription dans des réseaux

Objectifs : décloisonnement et solidarité des patrimoines et compétences, complémentarités des missions

L'obligation de dépasser les limites institutionnelles : la création de Réseau PatrimoineS

En lançant, le 10 novembre 1995, l'idée des Etats généraux du patrimoine du canton de Vaud, les Archives cantonales vaudoises ont souhaité que l'évaluation des différents domaines patrimoniaux soit faite par leurs responsables respectifs, et non sur la base d'une approche idéologique dictée par les circonstances financières. Elle a encouragé à penser autrement le patrimoine, de mieux le faire accepter, et à mettre en rapport l'ensemble des professionnels et des bénévoles, des institutions de tailles et de missions différentes, des patrimoines de contenus contrastés et éloignés, des pratiques anciennes et récentes. La manifestation du 6 décembre 1997, rencontra un immense écho médiatique avec la participation de 270 représentants des milieux patrimoniaux et politiques. Une déclaration solennelle sur le patrimoine fut prononcée et signée, au château de Chillon.

Dans la foulée, l'*Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud* (depuis mai 2007 *Réseau PatrimoineS*) fut fondée, le 21 avril 1998, à Lausanne. Elle s'est imposée comme partenaire incontournable du patrimoine, sans en être l'association faitière ni le substitut des associations locales et régionales. Elle a pu faire revenir sur leur décision les autorités vaudoises qui avaient décidé de diminuer de deux millions le budget 1998 des acquisitions des musées cantonaux, des Archives cantonales et de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne. Elle a milité avec succès pour que la notion de patrimoine soit inscrite dans la Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003.

Présentation de COSADOCA

Lancé en 2003 à l'initiative des Archives cantonales vaudoises, le COSADOCA (COntortium de SAuvetage du patrimoine DOcumentaire en cas de CAstrophe) s'est concrétisé en 2004 par un accord passé entre les archives cantonales, la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU) et le Service information scientifique et bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

Conscientes des dommages qu'une catastrophe naturelle ou accidentelle pourrait entraîner au niveau du fonctionnement des hautes écoles lausannoises, les trois institutions ont décidé d'unir leurs efforts pour garantir à la communauté universitaire, même en cas de sinistre, l'accès à la documentation et aux archives, outils essentiels aux études et à la recherche scientifique.

Outre la mutualisation des ressources matérielles et humaines, le COSADOCA assure, avec les services de sécurité de l'EPFL et de l'Université de Lausanne, les services de défense incendie et secours Chamberonne et de Lausanne et la Protection civile de l'Ouest lausannois, la formation du personnel des trois institutions à l'intervention en cas de sinistre et offre une plate-forme d'information permettant de prévenir et de mieux réagir en cas de sinistre. Il travaille en collaboration étroite avec les organes de la protection civile.

Les responsables du COSADOCA ont identifié quatre domaines auxquels ils doivent apporter leurs réponses en cas de catastrophe :

- analyse des dangers
- mesures préventives
- mesures en cas de sinistre
- conseils sur place après la catastrophe

Les principales étapes :

- 29 novembre 2005 : 1^{er} exercice en commun, à Gollion
- 19 mai 2006 : inauguration officielle du Consortium
- 26-28 mars 2008 : Sauvetage en cas de catastrophe dans les bibliothèques et les archives : comment le RFID et les entraînements pratiques permettent d'être plus efficace. Conférence de la section et du programme fondamental IFLA PAC International Federation of Library Associations and Institutions
- 2006-2014 : exercices pratiques et théoriques COSADOCA
- 2006 (Bibliothèque cantonale et universitaire)
- 2007 (Bibliothèque de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne)
- 2008 (Archives cantonales vaudoises)
- 2009 (Bibliothèque cantonale et universitaire-Lausanne)
- 2010 (Archives cantonales vaudoises : «Compréhension des phénomènes de dégradation et impact des techniques de sauvetage»)
- 2011 (Archives cantonales vaudoises : Exercice grand et hors formats et «pondéreux»)
- 2012 (Exercice d'évacuation de la Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne : site de la Riponne)
- 2013 (Protection civile de Lausanne et ORPOL-ROL : «Chaîne de commandement»)
- 2014 (Archives cantonales vaudoises : «Mesures préventives en cas de chantier»)

Un outil de gestion des risques : l'assurance

La notion d'assurance trouve sa concrétisation lorsqu'il s'agit de prêter un ou des documents pour des expositions. Elle est largement formalisée et repose sur des exigences précises tant de l'institution qui emprunte que de celle qui prête.

Par contre, elle ne s'étend pas aux documents disposés sur les rayons de l'institution ni à ceux qui sont mis à disposition des utilisateurs de la salle de lecture.

Aucune loi n'oblige les collectivités publiques ni les associations ou les particuliers à assurer leurs fonds d'archives ou leurs collections.

Identifier ou inventorier des documents ne suffit pas nécessairement à les protéger ni à les assurer. Mais les fonctions de protection et d'assurance ne peuvent pas s'appliquer sans référence à un inventaire.

Si l'assurance des fonds ou des collections d'archives n'est pas prioritaire, elle n'en constitue pas moins une exigence sur laquelle les autorités doivent se déterminer et, à défaut de l'introduire dans leurs pratiques, la compenser par différentes mesures supplétives qui permettent aux institutions concernées de faire face à leurs obligations et de remplir complètement leurs missions conservatoires. L'affirmation est d'autant plus importante que l'habitude a été prise de considérer les Archives comme les conservatoires de documents et d'informations de caractère unique.

Malgré cette situation contraire, les Archives cantonales vaudoises ont proposé un modèle d'assurance, simple, à l'ensemble des autorités communales, qui a été repris, quinze ans après son introduction, par 111 communes sur 318 (état au 1^{er} juillet 2015).

En voici les principales caractéristiques : pour une valeur totale de CHF 11,7 millions le spectre des valeurs d'assurance va d'un montant de CHF 3000.- à CHF 1 million. Au sommet de la pyramide, on compte 24 communes qui ont assuré leurs archives pour une valeur supérieure de CHF 100 000.-; au bas de celle-ci, 15 communes avec des valeurs de police d'assurance fluctuant entre CHF 3000.- et CHF 10 000.-

Trois positionnements s'offraient aux Archives cantonales vaudoises, lorsqu'elles ont engagé la réflexion sur les plans cantonal et communal :

- s'en tenir à l'affirmation que les archives ne peuvent pas être assurées;
- assurer la valeur totale des objets (archives et mobilier) avec leur valeur de remplacement;
- assurer la valeur des objets (archives et mobilier) en premier risque. Cette solution signifie que, sur une estimation globale, le propriétaire accepte de prendre à sa charge une partie de la valeur d'assurance du patrimoine (40 ou 60%) et l'assureur le complément (soit 60 ou 40%) de cette valeur.

Dans ces deux derniers cas de figure, il est nécessaire de connaître la valeur des éléments, avec le plus de précision possible.

Nos constats :

- la pratique professionnelle enseigne les valeurs historique, affective, esthétique, marchande, financière, de biens culturels (une évaluation selon une échelle d'importance dans le prolongement de la Convention de La Haye de 1954), estimées à l'aune du principe de territorialité, de maintenance (surtout dans le cas d'archives informatiques). En fait, si le patrimoine est difficilement chiffrable en termes pécuniaires et que les archives n'ont pas de valeur matérielle (deux arguments souvent avancés par les archivistes qui s'exemptent de l'obligation de donner des valeurs financières aux archives dont ils ont la responsabilité), il n'empêche que les archives valent ce que leur sauvegarde coûterait. Parmi les catégories de valeurs, seules celles qui sont fondées sur des critères objectifs font consensus. En effet, après un sinistre, l'archiviste doit savoir ce qu'il veut *sauvegarder*, *déblayer* et *reconstituer*, chacune de ces procédures générant des coûts.

- il faut ensuite considérer précisément avec les assureurs les types de dommages (incendie, inondation, foudre, etc.) et la couverture de l'assurance. Ainsi l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) du canton de Vaud traite des dégâts causés par le feu (dégâts d'eau compris) et les éléments naturels (inondation, tremblement de terre, avalanche, etc.), tandis que les compagnies privées d'assurance traitent particulièrement les atteintes à l'intégrité des archives (vandalisme, vol, dégâts d'eau, rupture d'une conduite, défectuosité des W.-C, atteinte par une nappe de mazout, etc.).
- enfin, il importe de distinguer l'assurance obligatoire qui concerne les frais de sauvegarde (assurance au premier risque), et l'assurance facultative (assurance qui regarde les frais de déblaiement et de reconstitution).

La formulation retenue pour établir l'évaluation de la valeur financière des archives a pris en compte les caractéristiques générales suivantes de calcul : définition d'un étalon de mesure des documents, simple et communément admis; considération du coût réel de la gestion des archives; estimation de la valeur à neuf du mobilier, des instruments de recherche et de la bibliothèque, et connaissance du contenu des archives : état des inventaires (ancienneté, mise à jour, profondeur d'analyse, récolement, révision des fonds); application d'un coefficient de valeur différenciée aux archives historiques et aux archives administratives, courantes et intermédiaires, le coefficient étant déterminé selon les différentes situations des archives décrites ci-dessus.

Calcul de synthèse

- Nombre total de mètres linéaires d'archives (ml) : 100 ml.
- Ml d'archives historiques : 20 ml
- Ml d'archives administratives : 80 ml
- Le mètre linéaire d'archives est estimé empiriquement à CHF 1 000 , ce qui fait que la valeur des archives se monte à :
- Ml d'archives historiques : 20 ml x 1 000.- x 10 ou 20 (coefficient de valeur différenciée) = CHF 200 000 ou CHF 400 000
- Ml d'archives administratives : 80 ml x 1 000.- x 1 (coefficient de valeur différenciée) = 80 000 CHF
- Valeur totale des archives historiques et administratives :
200 000 CHF ou 400 000 CHF + 80 000 CHF = 280 000 CHF ou 480 000 CHF

Jusqu'à une date récente, les institutions patrimoniales du Canton ne souscrivaient pas d'assurance de leurs collections. Sous les demandes répétées de leurs responsables et dans une prise de conscience générale, des mesures ont été décidées récemment, applicables en cas de sinistre majeur touchant les Archives cantonales vaudoises, soit un système à 4 «piliers» :

I. COSADOCA

II. la couverture d'assurance de l'ensemble du mobilier de l'ensemble de l'Administration cantonale vaudoise

III. la couverture des oeuvres, objets d'art et biens culturels

IV. la couverture pour frais jusqu'à CHF 1 000 000.-

Concernant ces deux derniers points, les informations complémentaires suivantes peuvent être données :

V. Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2014, le Conseil d'Etat a décidé de passer cette couverture de CHF 27 à CHF 50 millions. Sont assurés les oeuvres, objets d'art et biens culturels sis dans les musées, dépôts, locaux et bureaux occupés par l'administration cantonale. En cas de sinistre, aucune sous-assurance n'est applicable. La somme assurée - CHF 50 millions - constitue la limite maximale de l'indemnité.

VI. Cette rubrique comprend toutes les dépenses nécessaires à la sauvegarde des archives administratives et historiques appartenant et/ou détenues par l'Administration cantonale. Celles-ci sont assurées dans

tous les lieux où leur entreposage et utilisation sont requis. En cas de dommages, l'assurance indemnise sur la base des frais effectifs les dépenses nécessaires à la sauvegarde des archives, à savoir celles engagées pour trier, conditionner, déménager, sécher, congeler, lyophiliser, éliminer et transporter les archives auprès d'institutions ou entreprises spécialisées, louer des locaux provisoires de stockage, etc.

Les dépenses liées à la réparation et à la remise en état, ainsi que celles nécessaires à la reconstitution de documents endommagés ou détruits, à savoir les coûts de recherches historiques (salaires pendant la durée des travaux de recherches, frais et émoluments, documentation, frais de déplacement, etc.).

A défaut d'assurance, l'effort doit être porté sur la prévention

Les mesures préventives suivantes peuvent être évoquées sans ordre hiérarchique :

- √ Locaux appropriés, compartimentés et sécurisés
- √ Plan de classement général couplé à une géographie des locaux
- √ Inventaires
- √ Intégration du risque à la formation
- √ Plan d'«urgence», soit plan de prévention, d'intervention et d'évacuation
- √ Documentation de sécurité
- √ Formation à l'utilisation des extincteurs
- √ Microfilmage, numérisation
- √ Signalétique, cheminement, accès
- √ Test alarme
- √ Exercices réguliers : sensibilisation et formation du personnel
- √ Contrôle des installations techniques, entretien régulier, abonnements
- √ Utilisation par les pompiers des locaux des archives comme un terrain d'exercice
- √ Surveillance et gardiennage

Quand l'environnement informatique devient lui-même source de risques

Dès 1996, les Archives cantonales vaudoises ont attiré l'attention de leurs autorités sur la fragilité de la mémoire informatique, et les risques d'amnésie collective. Paradoxalement, une société de l'information pourrait mourir de l'absence de mémoire à long terme. Les archivistes ont dépassé le simple diagnostic et sont porteurs de solutions.

Il est judicieux de rappeler ici certaines étapes de la réflexion.

En 2002, les Archives cantonales vaudoises ont pris date et acte de l'absence de toute politique longue durée de la conservation en matière électronique, à l'Etat de Vaud. Deux propositions majeures étaient alors formulées : la mise en place du Records Management, au sens de la norme ISO 15489, et faire passer les Archives cantonales vaudoises du rôle de collecteur à celui de co-gestionnaire.

Les Archives cantonales vaudoises ont participé aux réflexions et à la publication du volumineux rapport de 178 pages du Groupe de pilotage de l'Association des archivistes suisses *Archivage des documents électroniques dans l'administration publique – perspectives et besoins 2002-2010*. Qui, tout en livrant un diagnostic complet et objectif de la situation nationale, proposait dans son plan d'action un investissement de CHF 25 millions entre 2002 et 2010 dans les ressources humaines et les formations du personnel et appelait la création autour des archivistes d'un centre national de compétences sur l'archivage électronique, ce qui fut fait dès 2004.

Malgré des démarches répétées depuis novembre 1995, auprès de tous les chefs de service de la Direction des systèmes d'information, aucun schéma directeur de l'informatique n'a inscrit la question de l'archivage électronique historique avant celui de 2013-2017.

Il faut l'admettre sans ambages, des informations entièrement traitées avec l'informatique, hors de toute considération de l'archivage historique, sont déjà définitivement perdues ou ne trouveront pas des financements appropriés pour leur reconstitution et leur conservation. Il n'est pas possible de remettre à plus tard les décisions et les stratégies, car le temps n'est pas un allié quand il est combiné avec des environnements informatiques. L'évolution des technologies est si rapide et souvent si brutale qu'il est impossible d'agir à l'ancienne, longtemps après l'élaboration de la source et son traitement par son producteur. Elle rejaillit en fait sur l'interprétation de diverses relations et bouleverse de nombreux modes de fonctionnement ou schémas organisationnels. Nous pensons ici aux rapports d'une part entre les organismes producteurs d'archives et les archivistes, d'autre part entre les gestionnaires de l'information et les archivistes, entre les historiens et les archivistes. Les mutations technologiques n'ont pas nécessairement la même résonance selon les cultures administratives, le rôle et le positionnement consentis aux Archives et les profils et les expériences des acteurs qu'ils soient administrateurs, archivistes et historiens. Mais, leurs effets ne peuvent pas être tus ou minimisés, de nombreuses questions restent actuellement sans réponse. Il y a urgence à agir.

Faisant partie des membres fondateurs du *Centre de coordination pour l'archivage à long terme de documents électroniques* qu'elles ont rejoint en 2005, les Archives cantonales vaudoises ont réalisé entre juin 2009 et juillet 2011 leur *Schéma directeur du système d'information*, qu'elles ont fait suivre d'une proposition au Conseil d'Etat demandant l'octroi d'un crédit d'étude de CHF 350 000.- destiné à approfondir les conclusions du schéma directeur, traiter les points ouverts, définir les nouveaux processus métier, rédiger les cahiers des charges du nouveau système d'information, évaluer précisément son coût et rédiger l'Exposé des Motifs et Projet de Décret (EMPD) nécessaire.

Engagées en première ligne dans la future politique d'archivage électronique au niveau de l'ensemble de l'administration, les Archives cantonales vaudoises, fortifiées par les résultats dans le domaine de la Confédération et de plusieurs administrations cantonales, prônent la maîtrise complète du cycle de vie, soit de l'espace de production à celui de l'archivage historique. A cet effet, elles s'assurent que les étapes du temps d'activité des documents et des informations garantissent la sécurité du droit : par définition, les services doivent pouvoir attester qu'ils remplissent leurs missions au travers des activités et les tâches qui leur sont confiées : le système de la conservation probatoire fondé sur les recommandations du Records Management leur assure de disposer de documents authentiques, intègres, intégraux et exploitables, le temps dont ils en ont besoin (la période peut aller de quelques années à 80 ans), avant de les éliminer ou de les verser aux Archives cantonales vaudoises, selon les décisions prises au travers du calendrier de conservation.

D'abord conçue pour les services, la « brique de la conservation probatoire » est une condition préalable à la réussite de la politique d'archivage électronique historique. C'est dans cet espace que le choix des documents appelés à être conservés durablement s'opère et que les modalités de leur capture s'effectuent au travers de leur identification dans le plan de classement d'activité, du sort final consigné dans le calendrier de conservation et des métadonnées qui les accompagnent tout au long de leur cycle.

Tel qu'il est envisagé, le futur dispositif inclut les Archives cantonales vaudoises dans des obligations nouvelles. Ainsi, à la différence de l'archivage traditionnel, l'intervention des Archives cantonales vaudoises ne se limite plus à la seule prise en charge des documents qui ont terminé leur durée d'utilisation administrative ou leur durée d'utilisation légale.

Elles sont partie prenante de tout le cycle de vie dont elles certifient l'unité de doctrine, aux côtés de la Direction des systèmes d'information qui est responsable du respect des structures techniques ou technologiques, et du service producteur; elles sont appelées à endosser la responsabilité de l'implantation et de

l'application du Records Management avec ses exigences spécifiques dont celles de la rédaction d'un plan de classement d'activité par secteur concerné, de métadonnées sur le contenu et du respect de formats et de procédures.

L'ensemble du dispositif doit être inscrit dans une réelle vision formulée par les autorités exécutives et législatives, une stratégie de déploiement et des méthodologies appropriées. Il ne résistera que si la gouvernance de l'archivage électronique est soutenue par des mesures financières incitatives, un cadre de formation adéquat et proche des utilisateurs et si les solutions proposées valorisent principalement les besoins métier de chaque secteur concerné.

La démarche fait apparaître que les solutions informatiques doivent découler des aspects organisationnels; les solutions techniques ou technologiques leur sont subordonnées. L'inverse a surtout été constaté, ce qui a provoqué de nombreuses insatisfactions parmi les utilisateurs et des impasses.

S'inscrivant dans un mouvement général en Suisse qui positionne les Archives au centre de la réflexion sur l'archivage électronique et de l'application des politiques qui lui sont associées, les Archives cantonales vaudoises ne pourront répondre aux nouvelles attentes que si elles peuvent réunir de nouvelles compétences, d'abord celles du Records management, ensuite celles du dialogue avec les informaticiens, enfin dans l'accompagnement au changement.

Les risques sont clairement identifiés de la part des Archives cantonales vaudoises qui, sans des ressources nouvelles et augmentées, ne pourront pas faire face aux obligations de la situation.

La vision idéologique entendue régulièrement dans le débat : neutralité des coûts, solution technique toute faite, accompagnement momentané, fait craindre le pire dans une démarche qui ne peut pas se permettre d'échouer.

L'administration cantonale vaudoise est à la croisée des choix. Elle ne peut pas différer plus longtemps ses déterminations en matière d'archivage électronique (elle est à la traîne parmi les grands cantons suisses) ni se satisfaire de mesures sectorielles, au fil des demandes. Le fait de partir de modèles fonctionnels représente en soi un atout considérable, mais, en cas d'insuccès, un risque énorme en termes d'image et de confiance.

Les risques du non-archivage

La norme ISO 15489 souligne le rôle du Records Management comme réponse à une maîtrise des risques de non disponibilité de l'information dans le temps. Ces risques sont d'autant plus nombreux que l'information est abondante et sur des supports multiples, que les échanges se développent au travers de réseaux difficiles à contrôler, que la pression des audits ou la menace des contentieux se fait plus grande.

Le schéma ci-après résume les cinq risques liés à la gestion de l'information qui engage la responsabilité des producteurs (a priori du plus fort au moins crucial en termes de probabilités). Ils peuvent être juridiques comme l'inobservation des lois et des règlements, matériels et techniques (l'impossibilité de récupérer les données et les rendre exploitables sur la longue durée) et sociaux et politiques (l'Etat doit garantir les droits des citoyens et être capable de fournir la preuve de l'accomplissement des missions dans le respect des procédures).

Les cinq risques auquel répond l'archivage (ou le records management)

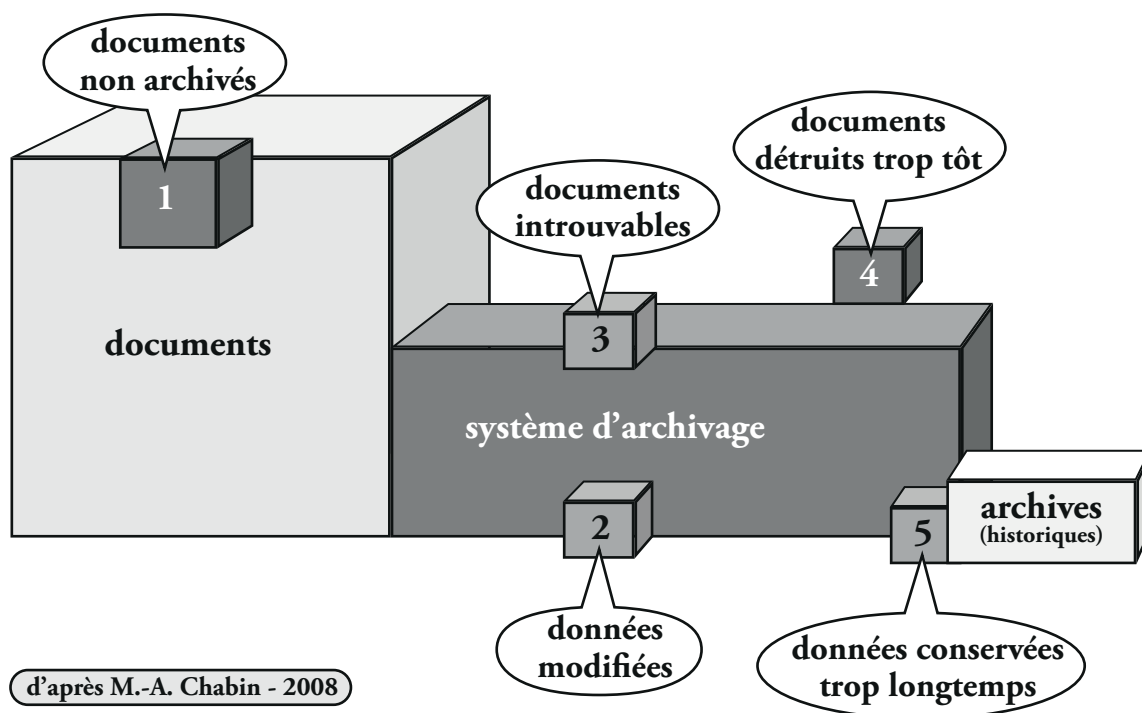


Fig 2 Les risques du non-archivage, selon Marie-Anne Chabin, 2008

<http://www.archive17.fr/index.php/uncategorized/les-risques-du-non-archivage.html>

(consultation le 1^{er} juillet 2015)

L'archivage électronique ne se résume pas aux seules exigences de la préservation de la mémoire historique; il se mesure surtout à l'adéquation aux besoins du secteur d'activité, à l'efficacité des processus de travail et de décisions, au niveau de responsabilisation et de transparence et à la qualité de la gestion des risques.

L'absence de gestion dynamique des documents numériques et l'application déficiente des principes relatifs à ce type de dossiers et de documents exposent les secteurs d'activité à des risques considérables, comme celui de ne pas pouvoir produire des documents authentiques et exploitables. La contrainte est claire : une donnée d'activité archivée ou probatoire doit être conservée de façon à garantir son authenticité, son intégrité et son intelligibilité durant tout son cycle de vie. Sans un modèle de gouvernance et des modèles fonctionnels (Les «référentiels»), le système de gestion électronique ira à sa perte.

Le Records Management définit justement le traitement approprié, à savoir la conservation des informations à leur place logique (plan de classement d'activité), la protection de l'environnement électronique où elles sont conservées (format, métadonnées, hébergement), les droits d'accès aux informations, l'évaluation de leur durée de conservation avec fixation du sort final (calendrier de conservation). Ces outils d'appui doivent être portés par le système de gestion. Il ne faut pas cacher que la mise en œuvre d'une telle architecture n'est pas aisée tant dans son volet documentaire que dans son aspect technique.

Pour éviter la multiplication des risques et d'environnements hétérogènes, il est impératif d'inscrire l'archivage électronique dans un système de gestion convenu et structuré, favorisant des politiques et des principes de gestion valables pour l'ensemble de l'administration cantonale.

La mise en place d'unités de doctrine comportera nécessairement des contraintes qu'il conviendra d'expliquer et de positiver.

Si les autorités politiques doivent fixer les grandes orientations de la gouvernance (internalisation, mutualisation, déploiement par étapes, mise à disposition d'un socle commun, financement), les services doivent souligner leurs exigences métier et faire reconnaître leurs spécificités.

De notre point de vue, de nouveaux modèles financiers et économiques devront être assurément proposés pour inciter les services à adhérer aux exigences de l'archivage électronique.

Une synthèse des critères dont ceux liés à des risques devra être livrée au travers de la grille de calcul de la Valeur Ajoutée des Projets (VAP).

Dans ce contexte, il nous paraît judicieux d'évoquer la grille d'évaluation des risques des projets de la gestion électronique des affaires («GEVER»), finalisée par les Archives fédérales suisses, en juin 2015.

Celles-ci, au cœur de l'archivage de tous les secteurs d'activité de la Confédération, mentionnent 14 facteurs d'importance et de familles différentes, dont l'énumération constitue autant d'éléments à surmonter dans toute démarche informatique : volume de projet GEVER mal précisé; défaut de planification; planification irréaliste, impossible à respecter; la décision concernant l'évaluation GEVER prend du retard; manque d'engagement et de soutien par le service et/ou la direction de l'office; l'équipe de projet ne dispose pas des ressources nécessaires; retard dans les décisions et/ou dans la réception de phases de projet/programme; défaut d'information et de communication; défaut de formation à GEVER des futurs utilisateurs; le système GEVER ne répond pas aux exigences; retards dans la mise à disposition de logiciels et d'environnement de test; de nombreux changements ne sont mis en œuvre que vers la fin du projet; manque de documentation sur les processus GEVER jusqu'à la mise en place; il n'existe pas de plan B en matière de report du lancement du GEVER.

Dans ce contexte de mutation qui passera par la rupture avec des pratiques éculées et des approches exclusivement techniques, il est attendu des Archives cantonales vaudoises qu'elles accompagnent le changement, qu'elles se chargent de l'implémentation du Records management et qu'elles fixent le référentiel documentaire. Tous les records managers nommés, ces dernières années, dans des administrations publiques ont été rattachés aux Archives cantonales ou de Ville, et sont chargés d'introduire le Records management, alors que ce modèle fonctionnel sert les objectifs immédiats des services. Mais, si ce choix est confirmé, l'organigramme des Archives cantonales vaudoises doit être reconsidéré et introduire de nouvelles fonctions et ressources en regard de la complexité et de l'ampleur de la démarche.

La sécurité du droit passe par la maîtrise de l'archivage, celle de l'archivage électronique par la maîtrise de la gestion des risques

Il s'agit pour les archivistes de créer cette chaîne de confiance entre la production du document et son sort final : élimination ou conservation définitive. Les besoins à couvrir sont d'abord ceux des services qui, en tout temps et sur des durées très différentes, doivent pouvoir attester avoir rempli leurs missions et avoir respecté les procédures.

La gestion des risques n'a pas pour seul but de se préparer au pire. Bien au contraire, le fait de dresser la carte des risques et d'évaluer leur potentiel de nuisances peut permettre de rechercher les meilleures pratiques pour les prévenir et de s'en remettre à des dispositifs épurés et simplifiés pour qu'ils obtiennent l'adhésion de leurs utilisateurs. En ce sens, il nous semble nécessaire que l'archivage électronique utilise la gestion intégrée des risques comme un outil de pilotage et comme mesure de performance.

Ce que les Archives cantonales vaudoises sont arrivées à faire avec les archives physiques, en disposant d'un bâtiment à la hauteur des objectifs, elles doivent pouvoir le reproduire avec l'archivage électronique. Mais à l'évidence la construction du coffre-fort numérique a des exigences bien plus sévères et coûteuses que celle du coffre-fort physique. Elle ne peut pas s'en remettre à l'improvisation ni à des mesures dilatoires. Elle ne peut pas s'appuyer sur le recours au seul personnel d'appoint, alors qu'il s'agit dans ce cas de fidéliser les compétences, de développer du savoir-faire, de travailler sur la longue durée et de faire de la veille technologique.

Dans ce contexte, la politique de l'archivage électronique peut se décliner à l'instar de la gestion des risques : définir une vision, arrêter une stratégie, développer une méthodologie. Seule une approche globale permet de relativiser les composantes de la politique sécuritaire et de proportionner le poids de chacune. Il en va de même dans la question de l'archivage électronique. Il faut voir loin et large, au-delà des besoins immédiats et sectoriels; il importe de considérer l'ensemble du cycle de vie des documents et des informations comme un tout solidaire et compatible, servant d'abord les missions des producteurs, puis, dans une responsabilité partagée et soutenue par les autorités, constitutif de la Mémoire collective d'une administration, appelée à témoigner pour après-demain.

Autrement dit, c'est en résolvant la gestion des risques que l'archivage électronique sera résolu. L'une ne va pas sans l'autre. Le coffre-fort physique aura trouvé alors son correspondant dans le coffre-fort numérique.

Bibliographie

Sources

Renseignements pris le 23 juin et le 1^{er} juillet 2015 auprès de :

Christophe Chopard – Chef section assurances

Division immobilier

Etat de Vaud, Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPaL)

Place de la Riponne 10, 1014 Lausanne

Blaise Gaillard

Responsable Service de souscriptions

ECA Etablissement cantonal d'assurance

Avenue Général-Guisan 56, 1009 Pully

Loi sur l'archivage : contexte, règlement d'application et lois connexes / Vaud, Département de l'intérieur, Archives cantonales vaudoises; textes de Gilbert Coutaz et Christian Gilliéron; préface de Philippe Leuba; photographies d'Olivier Rubin, Chavannes-près-Renens : Archives cantonales vaudoises, 2012, 65 p.

Site des Archives cantonales vaudoises

<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantonales/accueil/>

Rapport d'activité des Archives cantonales vaudoises, depuis 1996

<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantonales/publications/rapport-annuel>

Dossier thématique. Archives cantonales vaudoises, depuis 1996

<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

En particulier (Auteur : Gilbert Coutaz)

- «Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise», 1998, pp. 30-42.
- Avec Olivier Conne, «Une approche négligée de l'information : l'archivage des données et des documents numériques», 2002, pp. 33-55.
- Avec Jérôme Guisolan, «Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir? Les enjeux d'un repositionnement administratif», 2004, pp. 39-78.
- «Des chiffres de l'utilisation des Archives à l'utilisation des chiffres des Archives. Contribution à la mise en place de statistiques nationales suisses de la consultation et réflexions sur l'évolution des publics des Archives», 2009, pp. 37-76.

Archives fédérales suisses. Risk-Cockpit : gérer les risques du projet GEVER, 30 juin 2015

<http://www.bar.admin.ch/dienstleistungen/00882/00885/index.html?lang=fr>

Législation genevoise. *Règlement sur la gestion des risques Tableau historique du 18 septembre 2013*

https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_D1_09p10.html

Publications

Audit de la gestion intégrée des risques. Analyse comparative dans cinq entités administratives de l'administration cantonale vaudoise, Rapport numéro 27 du 16 décembre 2013, Cour des comptes du Canton de Vaud, 121 p.

<http://www.vd.ch/autorites/cour-des-comptes/rapports-archives/>

Gilbert COUTAZ, Gilbert Kaenel et Jean Kunz, «Une exposition, résultat d'une démarche collaborative exemplaire», dans *Sous le drapeau syndical 1845-2014. Les syndicats vaudois et leurs emblèmes*, par Patrick Audersel et Marianne Enckell. Avec des contributions de Gilbert Coutaz, Emil Dreyer, Rita Lanz, Sabine Sille, Lausanne: Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, 2014, pp. 8-9 (Documents du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire).

Gilbert COUTAZ, «Assurer les fonds d'archives: un thème incertain. Le point de vue des Archives cantonales vaudoises», dans *Lettre d'information de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique*, 18, juin 2013, pp.13-15.

Gilbert COUTAZ, *Histoire illustrée de l'administration cantonale vaudoise 1803-2007*. Préface Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat vaudois. Postface de M. Philippe Leuba, Conseiller en charge du Département de l'intérieur, 2^e édition, Chavannes-près-Renens: Centre d'édition de l'Etat de Vaud, avril 2010, 204 p.

Gilbert COUTAZ, «Archives cantonales vaudoises 1985», dans *Archivbauten in der Schweiz und im Fürstentum Liechtenstein 1899-2009*, zusammengestellt und herausgegeben von Anton Gössi, unter Mitarbeit von Gregor Egloff und Max Huber, Baden: hier + jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte, 2007, pp. 60-67.

Gilbert COUTAZ, avec Olivier Conne, «De la politique de gestion à la pratique des normes de description: de l'importance de la description et des inventaires», dans *Arbido*, 3/2006, pp. 41-45.

Gilbert Coutaz, «L'obligation de dépasser les limites institutionnelles: deux réseaux impliquant les Archives cantonales vaudoises (Suisse)», dans *La Gazette des Archives*, 197, 2005, pp. 91-96.

Gilbert Coutaz, «A quand un débat sur la sécurité contre le vol dans les Archives suisses?», dans *Arbido* 9, 2004, pp. 28-29.

Gilbert Coutaz, «Vers un chaos informatique documentaire? Réflexions autour de l'archivage électronique», dans *Digitales Gedächtnis. Archivierung und die Arbeit der Historiker der Zukunft. Mémoire électronique. Archivage et travail des historiens du futur*, hrg. von/édité par Patrick Jucker-Kupper, Christophe Koller, Gerold Ritter, Zürich, Chronos Verlag, 2004, pp. 27-39 (Geschichte und Informatik/Histoire et Informatique, vol. 13/14).

Gilbert Coutaz, «Le paradigme de l'évaluation: l'élimination, inséparable de la conservation. Quelques réflexions autour des pratiques des Archives cantonales en matière d'archives officielles», dans *Revue Suisse d'histoire* 53, 2003/3, pp. 487-503.

Evaluation de la gestion des risques dans huit musées cantonaux et communaux. Analyse comparative. Rapport numéro 11 du 23 septembre 2010, Cour des comptes du Canton de Vaud, 58 p. + Annexes, 65 p.
<http://www.vd.ch/autorites/cour-des-comptes/rapports-archives/>

Panorama des archives communales vaudoises, 1401-2003 / dir. par Gilbert Coutaz, Beda Kupper, Robert Pictet, Frédéric Sardet, Lausanne : Bibliothèque historique vaudoise, 2003, 552 p. (Bibliothèque historique vaudoise, 124).

Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du 6 décembre 1997, Lausanne : Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 1997, 182 p.

Politique de gestion des risques. Base pour la gestion des risques à la Confédération, Berne : Département des finances, décembre 2004, 53 p.
<http://www.efd.admin.ch/dokumentation/zahlen/00578/00996/index.html?lang=fr>

RéseauPatrimoineS a dix ans, Lausanne : RéseauPatrimoineS, 2008, 110 p. (Documents N° 10).

Liste des dossiers thématiques publiés en complément du Rapport d'activité des ACV

Ces dossiers sont consultables en ligne sur le site Internet des ACV :

<http://www.patrimoine.vd.ch/fr/archives-cantoniales/publications/dossiers-thematiques/>

- 1996 : *Profils des usagers et documents consultés : enseignements des données statistiques de 1996*, pp. 24-31 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Robert Pictet et Christian Gilliéron).
- 1997 : *La bibliothèque des Archives cantonales vaudoises ou la place de l'imprimé dans un dépôt d'archives*, pp. 29-47 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Michel Depoisier).
- 1998 : *Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise*, pp. 30-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration du personnel des ACV et des MAH).
- 1999 : *Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises : une chaîne de solidarités*, pp. 31-39 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Anne Bellanger).
- 2000 : *Coups de projecteur sur le microfilmage aux Archives cantonales vaudoises*, pp. 29-42 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Christophe Moratal).
- 2001 : *Un patrimoine exceptionnel et complexe aux Archives cantonales vaudoises : les archives médiévales*, pp. 32-51 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Pierre-Yves Favez et Sandrine Fantys). Une version longue a paru sous le même titre, en tiré à part, 55 p.
- 2002 : *Une approche négligée de l'informatique : l'archivage des données et des documents numériques*, pp. 33-55 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration d'Olivier Conne).
- 2003 : *Quelles politiques pour quelles archives privées aux Archives cantonales vaudoises?*, pp. 35-64 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Florence Dugrillon).
- 2004 : *Les Archives cantonales vaudoises, une valeur d'avenir? Les enjeux d'un repositionnement administratif*, pp. 39-78 (Gilbert Coutaz, avec la collaboration de Jérôme Guisolan).
- 2005 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif : 1886-1970*, 113 p. (Gilbert Coutaz).
- 2006 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif : 1970-1998*, 137 p. (Gilbert Coutaz).
- 2007 : *Histoire de l'administration cantonale vaudoise : pouvoir exécutif et administratif : 1998-2007, suivie du bilan de deux cents ans d'histoire de l'administration cantonale vaudoise 1803-2007*, 155 p. (Gilbert Coutaz).
- 2008 : *L'indexation aux Archives cantonales vaudoises, à la croisée des interprétations. Considérations générales et particulières*, pp. 37-88 (Gilbert Coutaz)
- 2009 : *Des chiffres de l'utilisation des Archives à l'utilisation des chiffres des Archives. Contribution à la mise en place de statistiques nationales suisses de la consultation et réflexions sur l'évolution des publics des Archives*, pp. 37-76 (Gilbert Coutaz)

- 2010 : *Le plan général de classement des Archives cantonales vaudoises de 1915 : ses origines et ses développements. Deux siècles d'histoire institutionnelle*, pp. 37-139 (Gilbert Coutaz)
- 2011 : *Le calendrier de conservation. Le cœur de la politique d'archivage des Archives cantonales vaudoises*, pp. 35-77 (Gilbert Coutaz)
- 2012 : *Communication et communicabilité. De nouveaux environnements pour les Archives cantonales vaudoises*, pp. 37-57 (Gilbert Coutaz).
- 2013 : *La place des photographies dans un dépôt d'archives. Les pratiques des Archives cantonales vaudoises*, pp. 37-68 (Gilbert Coutaz).

Table des matières

Dossier thématique

La gestion des risques en termes de conservation de documents :

du coffre-fort physique au coffre-fort numérique.

Les Archives cantonales vaudoises devant de nouvelles responsabilités?	1
La gestion des risques, une notion naturellement inscrite dans la gestion des archives	1
Le périmètre considéré	2
Les années charnière 1990	3
La notion de risque dans un contexte de rationalisation et de réorganisation	3
La notion de gestion de risque s'inscrit dans un discours normatif	6
Le changement de direction en octobre 1995	6
L'obligation de proposer une vision et des stratégies	8
Le besoin d'indicateurs chiffrés et d'évaluation des objectifs	9
Le bâtiment	10
La sécurité	12
L'inventaire au cœur du métier et de la conservation	13
Une approche double des richesses documentaires des communes du canton de Vaud : base de données et livre	15
Mise en place d'une politique globale de l'archivage	16
La recherche de partenariats et l'inscription dans des réseaux	19
L'obligation de dépasser les limites institutionnelles : la création de Réseau PatrimoineS	20
Présentation de COSADOCA	21
Un outil de gestion des risques : l'assurance	22
Quand l'environnement informatique devient lui-même source de risques	24
Les risques du non-archivage	25
La sécurité du droit passe par la maîtrise de l'archivage, celle de l'archivage électronique par la maîtrise de la gestion des risques	27
Bibliographie	30
Sources	30
Publications	31
Listes des figures et des tableaux	
Fig. 1 : modèle «SWOT» de la situation des Archives cantonales vaudoises, octobre 1995	7
Fig. 2 : les risques du non-archivage, selon Marie-Anne Chabin	27
Tableau 1 : le bâtiment	12
Tableau 2 : l'inventaire au cœur du métier et de la conservation	15

Tableau 3 : mise en place d'une politique globale de l'archivage	19
Tableau 4 : la recherche de partenariats et l'inscription dans des réseaux	20
Liste des dossiers thématiques publiés en complément du Rapport d'activité	33
Table des matières	35